

Contrat cadre 2019 / 2021
Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Commune de Molières
Communauté de communes du Quercy Caussadais
PETR du Pays Midi Quercy



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole Delga, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, représenté par Christian Astruc, son Président,

La Commune de Molières, représentée par Jean Francis Sahuc, Maire,

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais, représentée par Guy Rouziès, son Président,

Le PETR du Pays Midi Quercy, représenté par Christian Maffre, son Président,

Le CAUE du Tarn et Garonne, représenté Colette Jalaise sa Présidente.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 19 juillet 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la commune de Molières,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération du compte administratif du Conseil Départemental de Tarn et Garonne en date du 27 juin 2018, portant sur les principes généraux des contrats bourgs centres et du vote sur le contrat Molières lors de l'assemblée départementale du XXXXX,

Vu la délibération de la Commune de Molières du 06 juin 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais en date du 11 avril 2019,

Vu la délibération du PETR du Pays Midi Quercy en date du 30 novembre 2018,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants,
- 2 109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1 612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016. Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux. Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine... Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « **villes centres** » des **bassins de vie ruraux** tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « **Pôles de services** » de **plus de 1 500 habitants**, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « **Pôles de services** » de **moins de 1 500 habitants** qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, la Commune de Molières, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, le PETR du Pays Midi Quercy en y associant les services de l'Etat, du CAUE, des Chambres consulaires. Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Molières vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Molières fait partie de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais qui a été créée le 1^{er} janvier 1997. Elle regroupe 19 communes sur 39 328 ha pour une population de 20 739 habitants au dernier recensement de 2015. Cette commune fait également partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Midi Quercy qui regroupe 49 communes soit environ 50 000 habitants sur 1 223 Km² (soit une densité de près de 41 hab/Km²). Le PETR s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, connecté au Tarn, à la vallée et gorges de l'Aveyron et aux contreforts du Massif-Central, à proximité du Lot. Territoire composite à l'instar du département de Tarn et-Garonne dont il est issu, le Pays Midi-Quercy est situé à la confluence des anciennes provinces historiques du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

Le PETR compte :

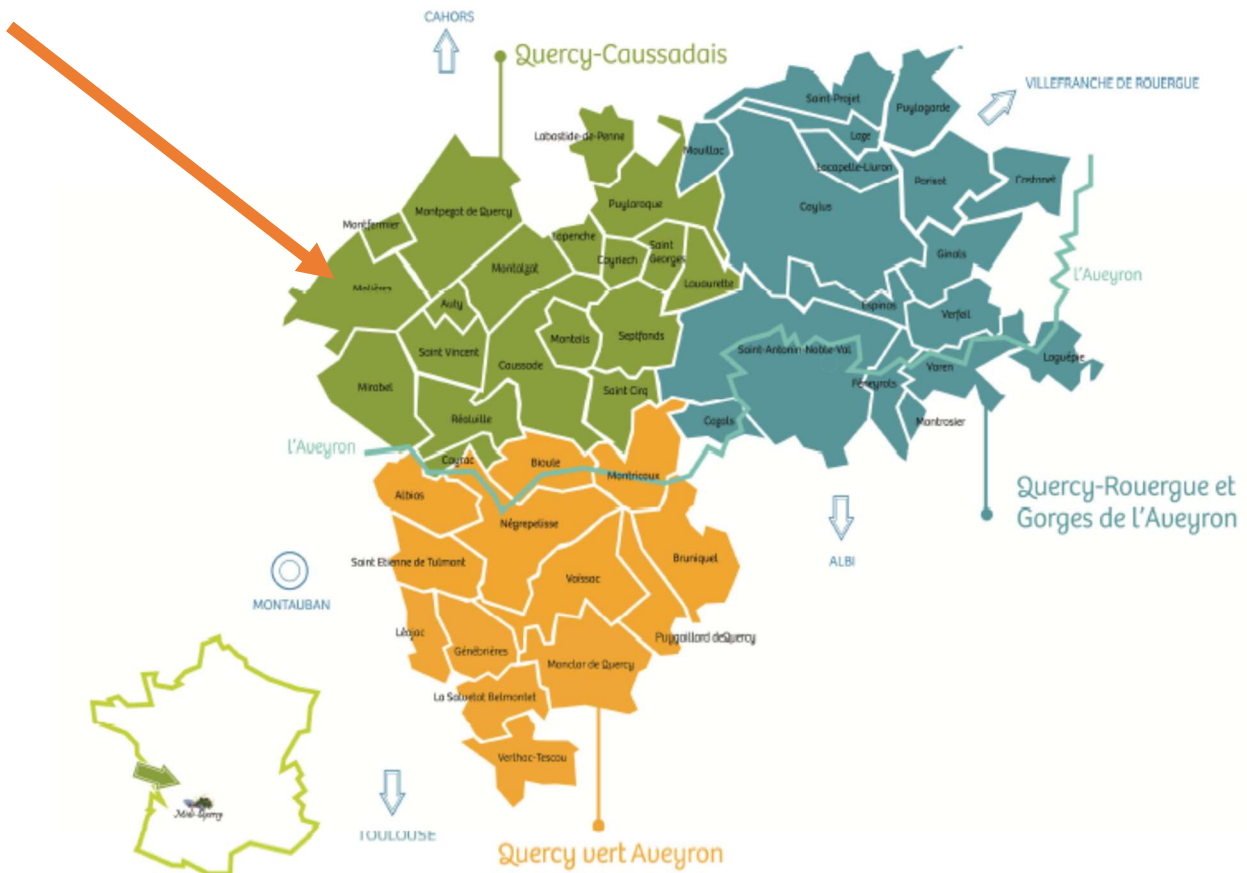
- 3 grands bassins de vie : Caussade, Nègrepelisse et St-Antonin-Noble-Val,
- 8 communes offrant une gamme élevée de services et constituant des pôles de services intermédiaires : Caussade, Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguépie, **Molières**, Monclar-de-Quercy, Monteils,
- 7 pôles de services de proximité offrant les équipements les plus courants : Montpezat, Réalville, Montricoux, Septfonds, Puylaroque, Varen, Parisot.

Se trouvant dans une situation géographique stratégique aux portes du Pays Midi-Quercy (à une vingtaine de minutes seulement de l'autoroute A20 et de la Gare SNCF), le pôle rural que représente Molières doit être en mesure d'accueillir des équipements structurants en complémentarité avec le pôle de Montauban. L'objectif des élus est d'assurer une cohérence de développement avec les communes limitrophes notamment de Caussade. Les futurs projets d'aménagement comme les choix de déplacement devront permettre de répondre aux besoins et attentes de la population tout en évitant les doublons (en termes d'équipements, de services, d'espaces publics ...). La question des aménagements des parcours de déplacement est également primordiale pour assurer des connexions pertinentes avec les communes voisines, pour les déplacements pendulaires notamment.

C'est pourquoi les élus de Molières ont décidé de lancer une réflexion commune aux côtés des élus de Caussade, Monteils, Septfonds, Réalville et Montpezat de Quercy dans le cadre de l'élaboration des contrats « bourgs-centres » avec la Région en partageant les coûts d'ingénierie. Cette mutualisation s'inscrit dans une volonté d'efficacité et de rationalité au regard du contexte actuel. Il s'inscrit également dans la perspective d'une intercommunalité renforcée dans ses compétences et dans les moyens alloués.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS



PETR DU PAYS MIDI QUERCY

Inscription de la Commune de Molières dans le territoire

Une position géographique privilégiée

Molières occupe une situation stratégique au Nord du département du Tarn et Garonne, limitrophe avec le département du Lot. Les habitants qui s’y installent sont fortement attirés par le caractère rural de la commune, tout en restant à proximité des grands bassins d’emploi notamment de Caussade. Molières se situe à mi-chemin entre les deux grands pôles urbains de Montauban (23 km) et de Cahors (36 km). De plus, la commune de Molières dispose d’un réseau routier très dense avec 5 voies départementales, le reste du maillage routier étant formé par un réseau de voies communales facilitant l’accès au centre bourg et aux différents hameaux.

Un espace urbain de qualité dilué au sein des grandes extensions pavillonnaires

Molières n’a pas effacé les traces de son passé et a su évoluer tout en gardant ce qui fait le charme d’une bastide : au détour de ces rues et ruelles, on peut encore distinguer quelques belles maisons à colombage. Riche d’une longue histoire, la ville présente une organisation urbaine remarquable. Les premiers vestiges remontent à l’antiquité gallo-romaine, mais l’acte fondateur de la bastide royale, date de 1270 avec la charte des coutumes octroyée par Alphonse de Poitiers. La forme urbaine de Molières ne ressemble pas aux bastides les plus « courantes ». Elle ne possède pas un plan orthogonal comme à Septfonds ou à Montauban. A l’origine, les constructions étaient limitées à quelques rues accrochées au flanc Sud de la colline et enserrée dans ses remparts.

De la bastide historique, perdurent l’organisation caractéristique des maisons médiévales adossées à leur patus. Avec l’expansion économique du XIX^{ème} siècle, des maisons bourgeoises se sont installées le long de la voie principale « Montauban – Cahors » puis des maisons plus modestes, toujours le long de cette voie, ce qui explique en partie l’étalement de Molières en ligne de crête. Malgré un habitat diffus hérité du maillage d’anciennes fermes présentant encore un intérêt patrimonial, l’habitat reste aujourd’hui bien organisé autour du bourg principal de Molières entouré de 4 hameaux où l’habitat est groupé autour des églises, dont celle de Saint Nazaire, isolée au Nord-Est de la commune, seul monument historique classé de la commune. Deux autres sites sont inscrits : l’église et le château d’Espagnol avec ses dépendances.

L’ensemble de ce patrimoine n’est pas toujours bien identifié et parfois oublié. Pourtant de nombreux enjeux sont présents concernant les unités paysagères et le bâti architectural que les élus souhaitent mieux protéger. Cependant, la construction désordonnée d’un certain nombre de maisons neuves pose aujourd’hui un problème de mitage le long de la RD 959, notamment au Nord du bourg. La présence de ces extensions contemporaines sur le bâti ancien pose ponctuellement des problèmes de continuité et de cohérence du tissu urbain comme c’est le cas actuellement dans le hameau de Saint Amans. De plus, l’emploi de matériaux contemporains peut conduire par endroit à une forme de banalisation de l’habitat. Ainsi, bien que Molières se caractérise par une forte densité et des architectures ayant un cachet certain, le bourg se divise donc architecturalement en deux parties :

- Le Nord est la partie la plus élevée et la plus ancienne de Molières. Les maisons y sont plus hautes et on peut y observer des galeries dites « bolets » datant du Moyen-âge. Un nombre important de ces habitations ont été restaurées de façon remarquable ;
- Sur la partie Sud-Ouest le bâti, est moins dense, constitué en majorité de maisons avec murets, cours ou jardins. A l’extrême Sud-Ouest, les logements les plus récents y sont implantés ;

La moyenne des logements neufs sur 5 ans s’établit à environ 15/an pour répondre à la croissance démographique communale qui a repris depuis 1990 et à une nouvelle demande. Une corrélation existe bien entre l’augmentation de la population et l’accélération du rythme de construction d’habitation.

Molières, pôle de services de proximité du bassin de vie du Midi-Quercy

Relativement éloignée des pôles commerciaux de Caussade, de Moissac et de Montauban, la commune de Molières a su préserver un tissu commercial et artisanal important qui couvre la majorité des besoins de première nécessité des habitants. A ces commerces de proximité, s'ajoutent les services développés par la commune et de la communauté de commune du Quercy Caussadais tels que le service d'accueil périscolaire et extrascolaire, le service petite enfance (avec la halte-garderie itinérante, le relais d'assistantes maternelles), l'offre culturelle proposée par la médiathèque intercommunale, la MSAP, le centre d'incendie et de secours, l'offre des professionnels médicaux et paramédicaux, la maison de retraite sans oublier les services rendus par des associations telles que l'ADMR ou le secours catholique pour aider les publics les plus fragiles.

L'ensemble de ces services de proximité participent grandement à la qualité de vie des habitants. Cette qualité de services devrait permettre de conserver des emplois sur le territoire et d'attirer des nouveaux habitants, comme les entreprises.

La commune dispose d'un atout supplémentaire pour son attractivité, une base de loisirs implantée autour du lac de Malivert, relativement importante, labélisée pavillon bleu, qu'il est nécessaire de préserver et de développer. En effet, le tourisme s'est développé depuis le début des années 1980 avec la création de cette base de loisirs et du camping municipal situé à proximité. Il est aujourd'hui un élément moteur essentiel pour l'activité économique.

Une pression urbaine et démographique des agglomérations montalbanaise et caussadaise favorable au développement de Molières mais à mieux maîtriser

Après une période de décroissance de 1968 à 1990, la tendance s'est inversée et Molières retrouve une bonne dynamique démographique. La construction de deux grosses opérations de lotissements communaux explique en partie cette forte augmentation de la population entre 1999 et 2015 (151 personnes en plus en l'espace de 15 ans). Depuis près de 30 ans, le solde migratoire annuel moyen est redevenu positif (+1,2% par an de 2010 à 2015, +1.3% de 1999 à 2010, +0.5 % de 1990 à 1999). Aujourd'hui la population semble donc se renouveler : en 2014, seulement 57 % des Moliérains habitaient la commune depuis plus de 10 ans et c'est plus d'un quart des ménages qui n'habitaient pas la commune 4 ans auparavant, ce qui indique, un brassage important de population, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme dans une **commune qui garde une image encore rurale**. Ces chiffres laissent penser que, du fait des nouveaux arrivants, le solde naturel pourrait un jour redevenir lui aussi positif, malgré un solde naturel annuel moyen négatif de 2010 à 2015 (-0,8% par an) du fait d'une population « locale » vieillissante.

Avec 1 195 habitants en 2015, si la progression annuelle moyenne se poursuit ainsi, le niveau de la population pourrait atteindre 1 400 habitants en 2022. Cependant, Molières se trouve entourée de communes ayant une dynamique démographique semblable à la sienne, particulièrement celles qui lui sont limitrophes au Sud, en raison de leur proximité directe avec Montauban. Pour que Molières conforte son attractivité voire la renforce, cet afflux important de population devra être accompagné au mieux afin de préserver le cadre de vie des habitants d'une urbanisation massive non contrôlée.

En effet, la commune de Molières est bâtie sur les hauteurs des coteaux du Quercy, ce qui contribue à son charme. Pour préserver les mises en scènes visuelles naturelles, et conserver la relation forte entre le site urbain dense et son écrin de nature qui l'entoure, la municipalité s'est dotée en 2017 d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il s'agira non seulement de mettre en valeur les caractéristiques paysagères du Bas-Quercy, le tissu urbain particulier de la bastide et des hameaux et le patrimoine bâti, mais il s'agira aussi de recentrer le développement sur les ensembles « urbains » déjà constitués et surtout éviter le mitage du territoire communal déjà bien avancé.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DE MOLIERES

ATOUS / OPPORTUNITE	FAIBLESSES / MENACES
<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bonne dynamique démographique après une période de décroissance de 1968 à 1990, confortée par un modèle de développement résidentiel : un quart des ménages n'habitaient pas la commune quatre ans auparavant ; - un solde migratoire positif depuis 1990 du fait des nouveaux arrivants liés au développement des lotissements pavillonnaires (+1,2% par an de 2010 à 2015 et +1.3% de 1999 à 2010) ; - malgré le vieillissement de la population, la tranche des personnes de 45 ans à 59 ans qui compte de nombreux actifs est en nette progression (+22 %) de 2009 à 2014 ; - en 2014, 41 % de la population avait moins de 45 ans. <p>Opportunités : malgré un solde naturel relativement faible, les projections démographiques sont encourageantes : en tenant compte de l'évolution de la population entre 1999 et 2015 (gain de 151 habitants) la commune pourrait se rapprocher en 2025 des 1400 habitants. Les nouvelles arrivées favoriseront la mixité sociale et générationnelle de la commune bien que la part des habitants de moins de 30 ans reste relativement faible mais se stabilise entre 2010 et 2015.</p>	<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un solde naturel annuel moyen négatif de 2010 à 2015 (-0,8% par an) du fait d'une population « locale » vieillissante : entre 2009 et 2014, c'est la tranche d'âge des 75 ans et + qui a le plus augmenté (+29 %). Près de deux habitants sur dix (18%) ont plus de 75 ans en 2014. Les personnes de plus de 60 ans représentent plus d'un tiers de la population communale ; - une réduction de la taille des ménages : 74 % des ménages sont constitués de deux personnes ou moins. La taille moyenne des ménages a nettement diminué de 2009 à 2014 (-0.89%). Les personnes seules ont plus que doublé entre 1999 et 2014 ; - la tranche des personnes de 30 à 44 ans comptant le plus d'actifs est aussi en forte régression entre 2009 et 2014 (- 14%). <p>Menaces : L'arrivée de pré retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé entrainera à moyen long terme un vieillissement important de la population et une montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et à la perte d'autonomie. La municipalité devra tenir compte et anticiper les évolutions démographiques en cours (population marquée par son vieillissement, desserrement des ménages) par la création, l'adaptation de nouveaux logements et d'une offre de services adaptée notamment en matière de santé.</p>
<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ces dernières années, Molières s'est inscrite pleinement dans une logique de résidentialisation, voguant sur des prix du foncier attractifs et sur la possibilité d'accéder à la propriété tout en profitant d'un cadre de vie de qualité : en 2014, seulement 57 % des Moliériains habitent la commune depuis plus de 10 ans ; - peu de bâtisses sont aujourd'hui à rénover dans le cœur historique de Molières, les OPAH menée depuis 1982 ayant porté leurs fruits ; - peu de résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8) comparativement à d'autres territoires ; - c'est près de 36 % du parc HLM qui a été construit depuis moins de 20 ans alors que dans le parc privé, les nouvelles constructions se concentrent sur les années 2006 et 2007 où durant ces deux années 56 logements ont été construits : 68 permis de construire ont été délivrés entre 2004 et 2015, ce qui reste important pour une petite commune de 1 200 habitants ; - la production récente ne laisse encore que peu de place aux petits logements, l'habitat individuel reste prédominant, avec de nombreux lotissements et 21 logements locatifs sociaux (15 HLM dont 5 appartements situés dans le centre-bourg et six appartements communaux dans le cœur historique) ; <p>Opportunités : Le lancement d'une nouvelle OPAH permettra la réduction des logements vacants et la création de petits logements de qualité qui compléteront l'offre HLM. Plus de logements réhabilités et occupés en centre-ville, c'est aussi plus de commerces qui gagneront en clients potentiels.</p>	<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un parc de logements anciens : 55 % des résidences principales construites avant 1949. Certains de ces produits immobiliers sont occupés par des publics précaires : en 2015 sur les 25 résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8), 11 étaient occupées par des ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté. -le nombre de logements vacants reste relativement important bien que moindre par rapport aux autres communes de même strate de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais Selon les statistiques de l'INSEE, le taux de vacance passe de 9.7 % en 2010 à 12,4% en 2015. Actuellement il existe bien moins de 10 % de logements vacants sur le territoire communal, même si quelques logements vacants se situent encore dans le centre. Au cours des 3 dernières années, pas moins d'une dizaine de logements vacants ont fait l'objet de réaménagement à finalité locative ; -peu de logements de petite taille : en 2015, 75 % des résidences principales comportaient 4 pièces et plus. 37 % des logements du parc HLM sont également de grands logements de 4 pièces et plus et plus vraiment adaptés à la demande. <p>Menaces : La demande locale sera de plus en plus marquée par de nouveaux besoins face aux évolutions sociétales (augmentation de personnes isolées, de familles monoparentales avec un enfant, de jeunes couples en décohabitation...) qui pourront être parfois en décalage par rapport au stock du parc existant. La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer son attractivité résidentielle et le cœur de bourg.</p>

<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau routier très dense, avec des voies de toutes catégories aux trafics très différents : de nombreuses voies communales, permettant l'accès aux différents hameaux et 5 routes départementales : les trois principales, la RD n°20 qui relie Molières à Montpezat de Quercy et à Lafrançaise, la RD n°22 qui relie Molières à Caussade de la gare et de l'accès autoroute (situé à une vingtaine de kilomètres seulement) et la RD n° 959 qui relie Molières à Montauban et à Castelnau Montratier. Il existe deux autres routes départementales secondaires : la RD n°29 reliant Molières à Labarthe et la RD n°66 reliant Molières à Mirabel ; - en ce qui concerne les déplacements des piétons, 5 % des habitants se déplacent à pied et 2 % en deux roues et 15 % ne disposent d'aucun moyen de transport. <p>Opportunités : Cette minorité d'usagers piétons ou cyclistes peut laisser penser qu'un travail sur l'espace public pourrait être en mesure de modifier la répartition des modes de déplacement, au moins là où cela serait possible (proximité immédiate du bourg), afin d'encourager les déplacements doux.</p>	<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la voiture reste le moyen principal et quasi exclusif de déplacement à Molières : 43 % des ménages ont deux voitures ou plus en 2015 contre 37 % en 2010. Seulement 39 % des habitants travaillent en 2015 sur la commune ; - il n'existe pas encore de véritable réseau de déplacement doux sur le territoire communal. Molières présente une topographie mouvementée qui ne facilite pas les déplacements doux et la chaussée de la voirie communale parfois étroite ; <p>Menaces : L'alternative au « tout voiture » est difficile à envisager, le besoin de déplacement vers Montauban et des villes de taille plus importantes étant réel, même s'il ne concerne qu'une part de la population. Le risque est qu'une bonne partie des habitants s'éloignent du centre de Molières et consomment ailleurs. Relier les différents espaces de vie organisés entre le centre bourg et les quartiers résidentiels par des pistes cyclables et piétonnes permettrait pourtant de maintenir l'activité économique et commerciale locale encore fragile.</p>
<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - riche patrimoine architectural et environnemental avec de nombreux sentiers balisés ; - très bon niveau d'équipements de proximité ; la commune profite aussi de tous les services des villes voisines (Caussade, Montauban, et Cahors) et dispose du label « Station verte de vacances » grâce à sa base de loisirs du Malivert qui s'étend sur 30 hectares autour d'un lac aménagé de 9 ha avec de nombreuses activités de loisirs (Aqua Parc, parcours sportifs, jeux d'enfants, Beach volley) terrains de sport à proximité ; - 2 campings (3*et 4*), 9 gîtes, chambres d'hôtes, 1 hôtel, 3 restaurants - nombreuses manifestations culturelles et animations durant toute l'année répondant aux attentes des nombreuses associations sur place (30) ; <p>Opportunités : La commune de Molières a su tirer profit de son cadre de vie exceptionnel malgré son positionnement en périphérie du Quercy Caussadais. Le développement général de l'éco tourisme vert sera un atout supplémentaire pour conforter cette dynamique de développement.</p>	<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble de ce patrimoine n'est pas toujours bien identifié voir même parfois oublié ; - Des bâtiments de service public anciens pas toujours accessibles aux personnes handicapées ; - Manque d'espaces disponibles pour les nombreuses associations sportives et de loisirs, peu d'espaces publics de convivialité, de places favorables aux rencontres ; - Une activité économique et commerciale locale encore fragile à conforter ; - Une base de loisirs du Malivert vieillissante (années 80) ; <p>Menaces : Véritable vitrine, élément de démarcation et moteur économique de la commune, la base de loisirs nécessite des investissements constants afin de garder son attractivité. Au-delà de la préservation du caractère rural et touristique de la commune, pour accueillir une nouvelle population et maintenir les habitants les plus vulnérables, la municipalité doit compléter son offre de services et de soin et santé, sous peine de voir une partie de la population s'en aller ailleurs.</p>
<p>En matière de développement économique et commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - composante agricole encore forte : 50 exploitations professionnelles basées sur une agriculture diversifiée ; - un taux de chômage en nette diminution : 17 % en 2015, 13 % en 2010 et une diminution de la part des ménages sous le seuil de pauvreté mais qui reste encore élevée (140 ménages) ; - une gamme complète de services et de commerces : 2 bars restaurants, 2 boulangeries, 1 boucherie, 1 charcuterie, 1 supérette SPAR, 1 dépôt pain /alimentation générale, 1 traiteur, 2 garages, 1 boutique informatique et de meubles, 3 salons de coiffure, 2 banques, 1 hôtel, 9 gîtes, 2 campings, 1 école... <p>Opportunités : Molières est un lieu où l'on vient faire ses courses et attire la population des communes voisines (Mirabel, Labarthe...). La remise sur le marché des logements vacants, permettra de conforter la demande de la clientèle du cœur du village et le maintien des commerces. L'arrivée de la fibre optique permettra aussi de développer les emplois et services.</p>	<p>En matière de développement économique et commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si elle a longtemps constitué l'essentiel de l'activité, l'agriculture ne fait vivre qu'un peu plus d'un habitant sur dix ; - entre 1999 et 2014, on relève une diminution des agriculteurs (-5.6%) bien que la taille moyenne des exploitations est en constante augmentation depuis de nombreuses années ; - problème à venir de la reprise des exploitations car la population agricole est relativement âgée avec une moyenne d'âge élevée des agriculteurs de 51 ans ; - le secteur industriel et de la construction sont peu représentés sur la commune avec respectivement 9% et 7 % ; - le commerce reste l'activité prépondérante sur le territoire communal avec plus de 40 % de la totalité des établissements économiques (soit une soixantaine de salariés). <p>Menaces : Le nombre d'établissements économiques est en légère régression ces dernières années. De plus, malgré une amélioration en 2014, les courbes du chômage depuis 2008 montrent des résultats en dents de scie.</p>

SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE MOLIÈRES

- Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics et à une offre de soins adaptée ;
- Assurer le renouvellement de la population et assurer une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active ;
- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages ;
- Redonner la place aux piétons dans la ville et favoriser des lieux de rencontre et de convivialité ;
- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement touristique et d'attractivité.

Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation de Molières

La bonne attractivité de Molières liée à un cadre de vie agréable alliant un environnement rural à une bonne gamme de services et de commerces de proximité, n'est pas nouvelle et perdure dans le temps depuis 1990. Cependant, le développement local n'accompagne actuellement que modestement le renouveau démographique. Le nombre d'établissements économiques est même en légère régression ces dernières années comme le nombre de salariés. Jusqu'ici, il n'existait pas de grands projets communaux au niveau économique sur la commune qui bouleverserait cette tendance.

Pourtant, la municipalité peut compter sur le bon potentiel de 3 pôles économiques majeurs complémentaires :

- Les commerces et artisans : activité prépondérante sur le territoire avec plus de 52 entités ;
- L'agriculture qui représente un poids également très important dans l'économie communale ;
- Le tourisme : avec le label « station Verte », et le label « Pavillon Bleu » de la base de Loisirs qui draine un flux supérieur à 20 000 personnes durant les 2 mois d'ouverture de juillet à août.

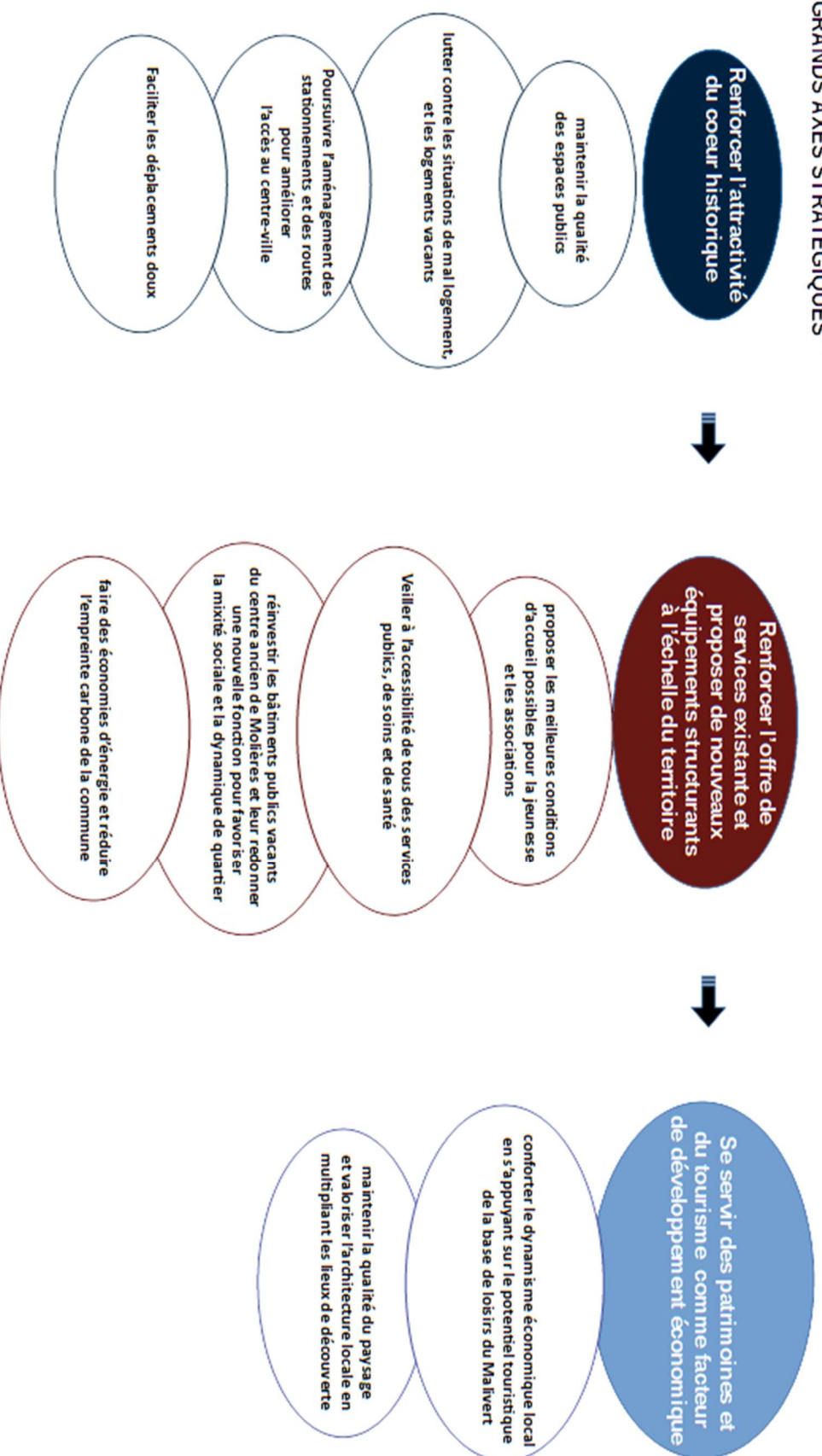
Aujourd'hui, l'une des priorités des élus de Molières sera de renforcer l'économie locale et ce dans différents secteurs. Ils souhaitent d'une part préserver le tissu économique existant en maintenant et en développant les petits commerces de proximité et d'autre part créer de nouvelles activités et services, notamment en améliorant l'offre en matière de soins et de santé pour attirer de nouveaux habitants, car le regain démographique est encore limité et s'appuie davantage sur le levier de la construction neuve plutôt que sur la remobilisation du parc existant.

La première volonté des élus est de voir arriver de nouvelles populations actives au cœur historique de Molières pour faire vivre les commerces et pour lancer durablement une nouvelle dynamique de quartier. La réhabilitation de logements anciens (avec la création de nouveaux stationnements), permettra d'une part de renforcer la position centrale du bourg et d'autre part de limiter l'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles permettant ainsi d'absorber une part de la croissance démographique attendue.

Jusqu'à présent, la diminution du nombre d'exploitation n'a pas eu de réelles incidences sur le paysage, car la surface des terres cultivées a très peu diminué. La préservation et le développement des sites agricoles doit continuer d'être assurée, car leur déclin aurait de réelles incidences sur la qualité et l'évolution à court terme du cadre de vie. L'existence de plusieurs exploitations pratiquant la vente directe à la ferme ou par le biais de circuits courts traduit une évolution positive qui ne demande qu'à se développer. Les élus souhaitent valoriser cette image encore rurale de la commune, en préservant notamment la qualité de son cœur historique et de ses paysages vallonnés.

Pour préserver l'identité et l'attractivité de Molières, les élus souhaitent donc **proposer aux nouveaux habitants tous les services que peut offrir une ville de taille moyenne tout en conservant l'âme d'un village authentique**. Le caractère ancien du bourg est un réel atout, qui permet de créer une vraie identité. La municipalité s'efforce de rénover et d'entretenir le patrimoine non seulement pour le bien-être et le confort de la population locale mais également pour développer le tourisme et soutenir l'économie locale. L'enjeu touristique est très important pour la municipalité, qui souhaite conforter ses équipements et en créer de nouveaux.

3 GRANDS AXES STRATEGIQUES



LOCALISATION DES PROJETS EN CŒUR DE BOURG

Rappel du code couleur :
Axe 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique
Axe 2 : renforcer l'offre de services et des équipements
Axe 3 : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique



Amenagement station carburant



Création espace public près école



Extension superette SPAR



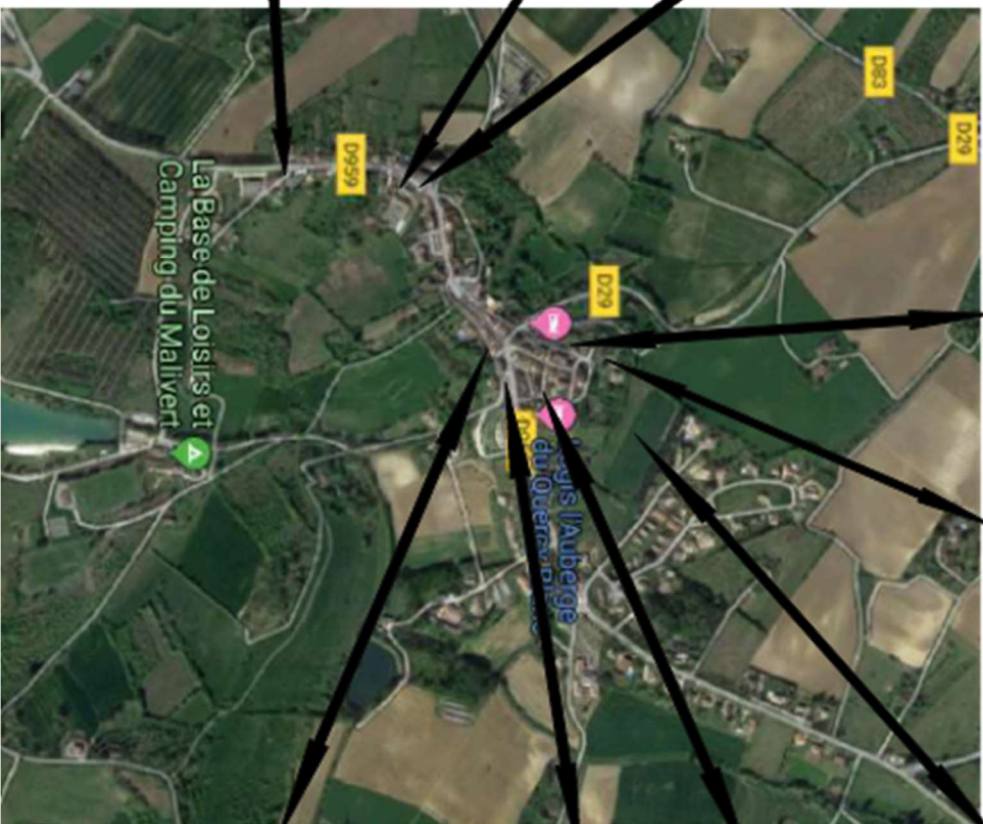
Création logements sociaux ancien couvent



Amenagement point de vue paysager



Futur lotissement



Rénovation d'appartements sociaux



Rénovation esplanade des promenades



Maison médicale

LOCALISATION DES PROJETS EN PROCHE PERIPHERIE DU BOURG

Rappel du code couleur :

Axe 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique

Axe 2 : renforcer l'offre de services et des équipements

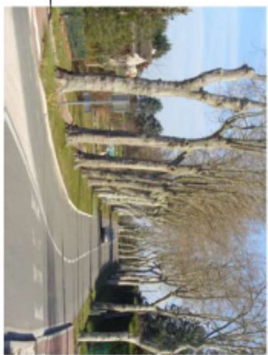
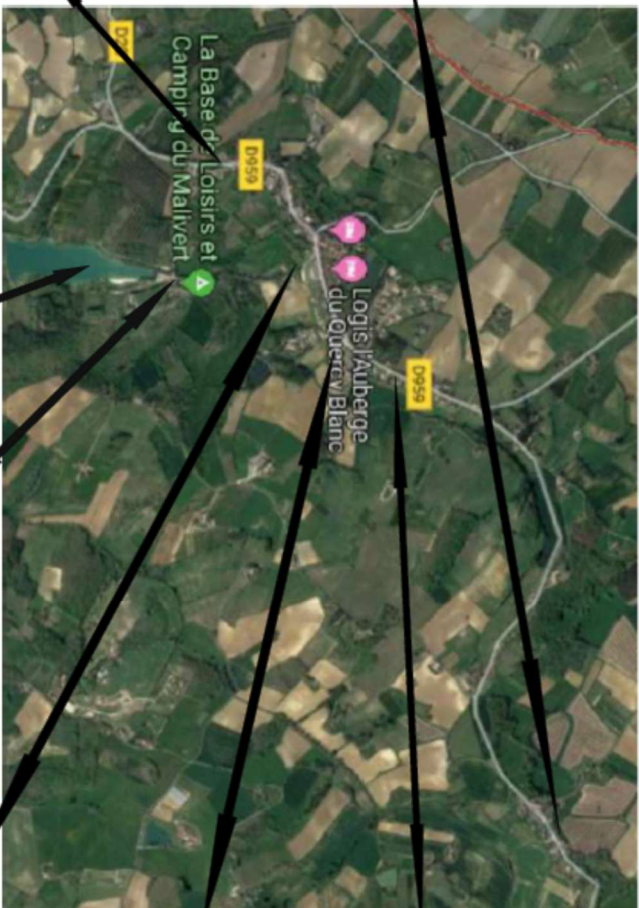
Axe 3 : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique



Création gîte d'étape au hameau d'Espanel



Création d'une aire de covoiturage et d'un parking à l'entrée sud



Création d'un cheminement piétonnier à l'entrée Nord



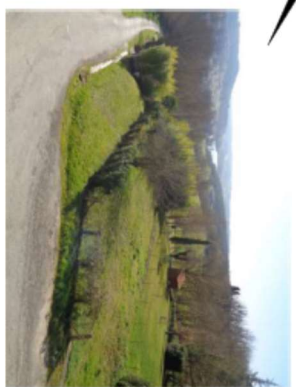
Création d'une salle polyvalente



Plan d'eau de la base de loisir du Malvert



Parking de la base de loisir



Création d'un parking de La Fongrande

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Axe stratégique 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique

Les nouvelles constructions sont essentiellement regroupées au niveau du cœur de bourg et des hameaux d'Espagnol et Saint Amans, mais on retrouve également quelques constructions qui se sont développées par le passé de manière éparse et qui participent au mitage du territoire. Il est important aujourd'hui pour la municipalité de contrôler et d'organiser la construction de ces nouveaux quartiers, dans le but de conserver les caractéristiques de la commune que ce soit au niveau de la qualité du cadre de vie ou d'un point de vue architectural et patrimonial. Pour créer les meilleures conditions d'accueil des nouvelles populations dans une logique de rentabilisation des réseaux et de renforcement du rôle polarisant du cœur de ville, les élus souhaitent en effet densifier dans et autour de la bastide en investissant prioritairement les délaissés urbains.

Au sein des espaces urbanisés de la commune, l'important travail de requalification de l'espace public déjà réalisé ces dernières années, doit être poursuivi pour donner envie de vivre et de visiter Molières. Le bourg doit être valorisé par la lecture historique qu'offre l'architecture de ses maisons. La création d'un parcours d'interprétation dans et autour de la bastide permettra de révéler au plus grand nombre toutes les richesses locales encore méconnues.

Un espace public de qualité, en soignant notamment l'éclairage public, participera à l'identité de la ville, et permettra également de réduire les conflits d'utilisation entre les différents usagers (voitures, cycles, piétons). Certains cheminements piétons au cœur de la bastide ont bien été développés, mais d'autres restent à réaliser notamment pour relier le cœur historique aux zones d'habitat périphériques (entrée Nord).

Des améliorations pourront être aussi apportées en termes de stationnement pour mieux desservir les équipements du centre du bourg et inciter davantage les déplacements de proximité.

La densité urbaine du cœur historique ne facilite pas l'aménagement de parkings, la chaussée étant parfois étroite par endroit, bien que l'espace urbain de la rue principale et de la grande avenue des promenades offrent un vaste espace de respiration.

Enfin, la mise en place d'un projet d'habitat cohérent autour du centre ancien devrait permettre de faire du centre-ville le lieu de vie privilégié des Moliérains et d'assurer la vitalité économique du centre historique. Au cours des 3 dernières années, pas moins d'une dizaine de logements vacants ont fait l'objet de réaménagements à finalité locative. Dans le cadre du lancement de la nouvelle OPAH, la réhabilitation d'une dizaine de logements existants permettra d'une part de renforcer la position centrale du bourg et d'autre part de limiter l'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles permettant ainsi d'absorber une part de la croissance démographique attendue.

Axe stratégique 2 : renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants

Au regard de l'étalement urbain et de la croissance démographique rapide de la commune, les élus doivent s'interroger sur la prévision des besoins et des capacités de la municipalité en termes de services collectifs. La montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et les demandes associées, notamment en termes d'adaptation des logements liées à la perte d'autonomie, figurent parmi les évolutions structurelles qui marqueront à l'avenir les besoins sociaux du territoire. Le vieillissement de la population locale tend ici à se conjuguer avec l'arrivée de pré-retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé. Le nombre de personnes de plus de 75 ans a fortement augmenté entre 2009 et 2014 (+ de 29 %). Les personnes de plus de 60 ans représentent plus d'un tiers de la population communale. L'accès aux services de soins et de santé fait donc partie des grandes priorités de la municipalité. Les élus de Molières souhaitent aussi offrir aux associations les meilleures conditions d'accueil possible que ce soit dans le domaine culturel ou des loisirs. La richesse et la variété du tissu associatif constitue un point fort de la commune.

Les associations sont à l'origine de la majeure partie des manifestations sportives, festives, culturelles, solidaires... qui n'existeraient sans doute pas sans l'aide et les actions des bénévoles.

Les élus souhaitent aussi voir s'installer de nouvelles populations actives dans le cœur historique de Molières pour faire vivre les commerces locaux. Plusieurs bâtiments stratégiques sont encore vacants dans le centre-ville et pourraient remplir de nouvelles fonctions commerciales ou de nouveaux services accessibles auprès de tous.

Axe stratégique 3 : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique

La proximité de Montauban et de Caussade exerce une influence directe sur la commune qui tend à concurrencer le commerce local et ainsi à spécialiser la commune dans une fonction uniquement résidentielle. Entre 2009 et 2014, une dizaine d'emplois ont été créés localement à Molières sur cette période. C'est bien mais pas suffisant pour maintenir l'activité et la dynamique économique encore fragile localement. Les élus doivent se donner les moyens de maintenir les petits commerces et services de proximité (supérette notamment) et d'en créer de nouveaux (station de carburant 24h/24h, acquisition de locaux vacants). Pour conserver le pouvoir d'attraction de Molières, les élus souhaitent développer les initiatives locales et favoriser la croissance de l'emploi pour ses habitants. Si rien n'est fait l'équilibre habitat-emploi pourrait être définitivement rompu.

Or, il existe aujourd'hui un certain potentiel de développement. Malgré son positionnement en périphérie du Quercy Caussadais, la commune de Molières pourra tirer profit de son cadre de vie exceptionnel grâce notamment à :

- un habitat bien organisé autour du bourg principal caractéristique de la bastide : le bourg se caractérise par une forte densité avec une architecture présentant un cachet certain. Avec l'utilisation de la brique foraine, de la terre crue et de la pierre comme matériaux de construction, ces matériaux sont des éléments identitaires mais « fragiles » à protéger, à valoriser ;
- un environnement naturel préservé et des paysages de qualité : le bourg de Molières s'inscrit dans le paysage de par son implantation le long de la ligne de crête, lui permettant de bénéficier de mises en scènes visuelles naturelles sur le paysage environnant véritable transition entre la plaine du Tarn et le plateau calcaire du Quercy Blanc. Cet environnement naturel est aujourd'hui encore préservé, car le développement urbain reste inscrit en quasi-totalité dans les contours de la zone urbaine actuelle. La consommation d'espaces agricoles est donc restreinte et l'atteinte aux espaces naturels quasiment nulle. L'activité agricole et ses empreintes sont ainsi maintenues. La qualité des paysages constitue un des atouts majeurs de la commune qui contribuent pour beaucoup dans sa capacité d'attraction de nouveaux habitants et des touristes ;
- une agriculture diversifiée, composante essentielle de l'identité rurale de Molières qu'il convient de protéger et de valoriser. En protégeant les terroirs et en limitant strictement l'urbanisation des surfaces agricoles, en encourageant la pluriactivité des exploitants par le développement notamment des circuits courts les élus espèrent pérenniser l'activité des agriculteurs dans la commune ;
- la petite vallée verdoyante du Malivert et son plan d'eau qui regroupe l'essentiel des équipements de sports et de loisirs constituant le principal espace vert de la commune accessible gratuitement toute l'année (hormis durant la saison estivale).

Cette situation favorable incite aujourd'hui les élus à s'appuyer aussi bien sur son patrimoine bâti, qu'environnemental et à poursuivre le développement des activités de tourisme et de loisirs autour de sa base de loisirs (circuit VTT, création d'un ball-trap électronique, tir à l'arc...).

Pour ce faire, la municipalité souhaite, tout en s'appuyant sur la valorisation des deux campings existants, créer de nouveaux gîtes d'étape pour compléter l'offre existante. Avec 2 campings (trois et quatre étoiles), des chambres d'hôtes et 9 gîtes « haut standing », la commune dispose d'une offre d'hébergement touristique de qualité mais qui mériterait d'être diversifiée pour accueillir un plus large public. Le développement général de l'éco tourisme vert, le maintien d'une agriculture diversifiée seront autant d'atouts pour conforter cette dynamique de développement.

L'autre grand enjeu sera de préserver et de valoriser le patrimoine paysager et bâti, garants du cadre de vie. L'aménagement d'un point de vue sur les hauteurs de la bastide est prévu, ainsi que la valorisation du patrimoine vernaculaire avec notamment la réhabilitation du pont Romain. Les actions d'animations culturelles et touristiques mises en place tout au long de l'année seront porteuses d'une image positive pour la commune.

<u>AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR HISTORIQUE</u>	
Action 1.1 : maintenir la qualité des espaces publics	Projet : 1.1.1. rénovation de l'esplanade des promenades
	Projet : 1.1.2. création d'un nouvel espace public sécurisé autour de l'école
Action 1.2 : lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants	Projet : 1.2.1. lancement d'une OPAH
	Projet : 1.2.2. rénovation de 6 logements sociaux communaux (2 appartements chemin des fossés et 4 appartements chemin de Soubirou Bas)
Action 1.3 : poursuivre l'aménagement des stationnements et des routes pour améliorer l'accès au centre-ville	Projet : 1.3.1. création d'un parking chemin de la Fongrande
	Projet : 1.3.2. création d'une aire de covoiturage Avenue de Larché
	Projet : 1.3.3. aménagement de la route de Saint Christophe, liaison stratégique entre le bourg centre et les principaux lieux de villégiature touristiques
	Projet : 1.3.4. création d'un parking à l'entrée Sud (Kiné)
Action 1.4 : faciliter les déplacements doux	Projet : 1.4.1. aménagement d'un cheminement piétonnier à l'entrée Nord
	Projet : 1.4.2. cheminement piétonnier reliant le cœur de bourg au projet de lotissement prévu en proche périphérie
<u>AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE ET PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS</u>	
Action 2.1 : proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse et les associations	Projet : 2.1.1 création et équipement d'une salle polyvalente
	Projet : 2.1.2. création de la maison de la chasse et des associations
	Projet : 2.1.3. couverture du boulodrome
	Projet : 2.1.4. faisabilité pour l'aménagement d'un accueil petite enfance
Action 2.2 : veiller à l'accessibilité de tous des services publics, de soins et de santé	Projet : 2.2.1. poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics
	Projet : 2.2.2. maison médicale pour les professionnels de santé : achat d'un appartement à l'îlot Pierre (installation d'infirmières-psychologues...), logements pour les médecins, cabinet dentaire
Action 2.3 : réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien de Molières et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier	Projet : 2.3.1. maintenir les petits commerces de proximité
	Projet : 2.3.2. aménagement de la station de carburant en accessible 24h/24h
	Projet : 2.3.3. acquisition des commerces vacants Raynal et Pomarède
	Projet : 2.3.4. aménagement de l'ancien couvent en appartements
	Projet : 2.3.5. création d'une maison pour personnes âgées non dépendantes place du foirail quand les bureaux occupés actuellement par les services de la DDT seront libérés.

Action 2.4 : faire des économies d'énergie et réduire l'empreinte carbone de la commune	Projet : 2.4.1. Isolation de la salle des mariages et de la Pyramide
	Projet : 2.4.2. Installation d'une chaudière centrale pour une mutualisation énergétique par réseau de chaleur de la Mairie / de la salle de la Pyramide (avec la réfection des 2 toitures), de la MSAP et des logements sociaux communaux
	Projet : 2.4.3. Installation d'une chaudière centrale pour mutualisation énergétique de l'école, de la médiathèque, de la gendarmerie et de la subdivision technique du Conseil Départemental

AXE STRATEGIQUE 3 : SE SERVIR DU PATRIMOINE ET DU TOURISME COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Action 3.1 : conforter le dynamisme économique local en s'appuyant sur le potentiel touristique de la base de loisirs du Malivert	Projet : 3.1.1. maintenir le label pavillon bleu de la base de loisirs du Malivert
	Projet : 3.1.2. installation d'une ombrière productrice d'énergie d'origine photovoltaïque
	Projet : 3.1.3. installation d'un circuit VTT
	Projet : 3.1.4. création d'un ball-trap électronique
	Projet : 3.1.5. éclairage du terrain de tennis
	Projet : 3.1.6. réflexion pour la création à plus longs termes d'un nouveau plan d'eau de Mirounac
Action 3.2 : maintenir la qualité du paysage et valoriser l'architecture locale en multipliant les lieux de découverte	Projet : 3.2.1. création d'un parcours d'interprétation historique de la bastide et circuits des autres sites d'intérêt
	Projet : 3.2.2. aménagement du point de vue haut de la bastide
	Projet : 3.2.3. réhabilitation du pont Romain
	Projet : 3.2.4. création d'un gîte d'étape à l'étage de l'école d'Espagnol à destination des marcheurs

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial régional du PETR du Pays Midi-Quercy. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation.


Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

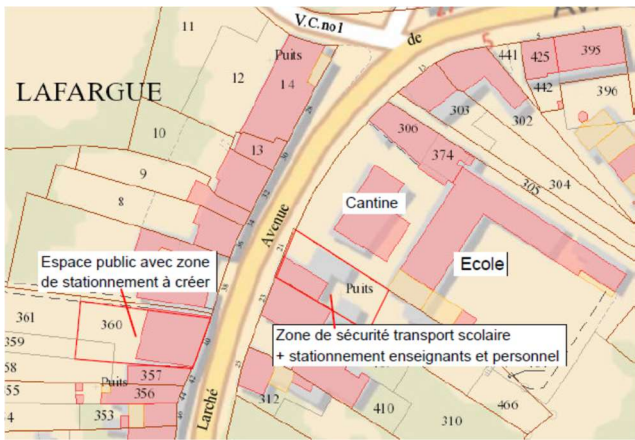
PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL	2019	2020	2021
---	------	------	------

AXE 1	Renforcer l'attractivité du cœur historique			
ACTION 1.1 : maintenir la qualité des espaces publics	<i>Projet 1.1.1 / rénovation de l'esplanade des promenades</i>			
	<i>Projet 1.1.2 / création d'un nouvel espace public sécurisé autour de l'école</i>			
ACTION 1.2 : lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants	<i>Projet 1.2.1 / lancement d'une OPAH</i>			
	<i>Projet 1.2.2 / rénovation de 6 logements sociaux communaux (2 appartements chemin des fossés et 4 appartements chemin de Soubirou Bas)</i>			
ACTION 1.3 : poursuivre l'aménagement des stationnements et des routes pour améliorer l'accès au centre-ville	<i>Projet 1.3.1 / création d'un parking chemin de la Fongrande</i>			
	<i>Projet 1.3.2 / création d'une aire de covoiturage Avenue de Larché</i>			
	<i>Projet 1.3.3 / aménagement de la route de Saint Christophe, liaison stratégique entre le bourg centre et les principaux lieux de villégiature touristiques</i>			
ACTION 1.4 : faciliter les déplacements doux	<i>Projet 1.4.1 / aménagement d'un cheminement piétonnier à l'entrée Nord</i>			
	<i>Projet 1.4.2 / cheminement piétonnier reliant le cœur de bourg au projet de lotissement prévu en proche périphérie</i>			

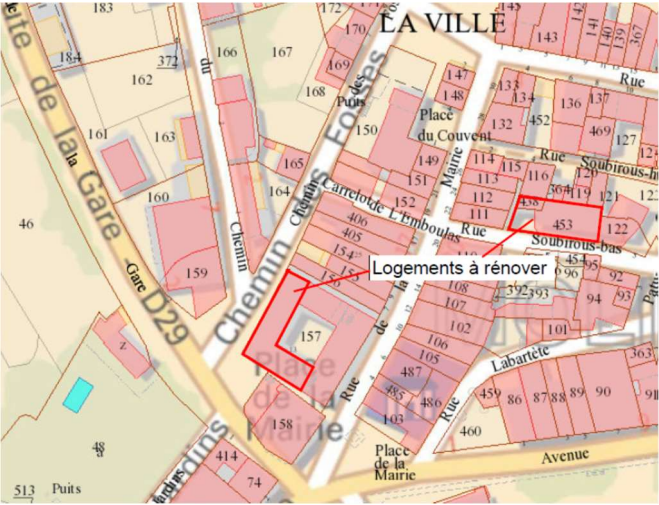
AXE 2	Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants			
ACTION 2.1 : proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse et les associations	<i>Projet 2.1.1 / création et équipement d'une salle polyvalente</i>			
	<i>Projet 2.1.2 / création de la maison de la chasse et des associations</i>			
	<i>Projet 2.1.3 / couverture du boulodrome</i>			
ACTION 2.2 : veiller à l'accessibilité des services publics, de soins et de santé	<i>Projet 2.2.1 / poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics</i>			
	<i>Projet 2.2.2 / maison médicale pour les professionnels de santé : achat d'un appartement à l'îlot Pierre (installation d'infirmières-psychologues...), logements pour les médecins, cabinet dentaire ...</i>			


PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
Action 2.3 : réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien de Molières et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier	Projet 2.3.1 / maintenir les petits commerces de proximité			
	Projet 2.3.2 / aménagement de la station de carburant en accessible 24h/24h			
	Projet 2.3.3 / acquisition des commerces vacants Raynal et Pomarède			
Action 2.4 : Faire des économies d'énergie et réduire l'empreinte carbone de la commune	Projet : 2.4.1. Isolation de la salle des mariages et de la Pyramide			
	Projet : 2.4.2. Installation d'une chaudière centrale pour mutualisation énergétique de la Mairie, de la salle de la Pyramide (avec la réfection des 2 toitures), de la MSAP et des logements sociaux communaux			
AXE 3	Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique			
ACTION 3.1 : conforter le dynamisme économique local en s'appuyant sur le potentiel touristique de la base de loisirs du Malivert	Projet 3.1.1 / maintenir le label pavillon bleu de la base de loisirs du Malivert			
	Projet 3.1.2 / installation d'une ombrière productrice d'énergie d'origine photovoltaïque			
	Projet 3.1.3 / installation d'un circuit VTT			
	Projet 3.1.4 / création d'un ball-trap électronique			
	Projet 3.1.5 / éclairage du terrain de tennis			
ACTION 3.2 : maintenir la qualité du paysage et valoriser l'architecture locale en multipliant les lieux de découverte	Projet 3.2.1 / création d'un parcours d'interprétation historique de la bastide et circuits des autres sites d'intérêt			
	Projet 3.2.2 / Aménagement du point de vue haut de la bastide			
	Projet 3.2.3 / réhabilitation du pont Romain			
	Projet 3.2.4 / création d'un gîte d'étape à l'étage de l'école d'Espanel à destination des marcheurs			

Axe 1	Fiche action 1.1
Renforcer l'attractivité du cœur historique	maintenir la qualité des espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'esplanade des promenades est la principale place publique du bourg, prisée pour sa vue privilégiée sur la vallée du Malivert, son lac et la base de loisirs. Cette place a été créée au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles par remblaiements et construction d'un mur de soutènement en briques rouges d'une longueur de près de 100 m et d'une hauteur allant jusqu'à 8 m.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Améliorer le cadre de vie des habitants et proposer des espaces publics de qualité Valoriser le paysage Encourager les modes de déplacement doux</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1 / rénovation de l'esplanade des promenades</p> <p>Très fortement dégradé par le temps, une partie du mur de soutènement a été rénovée fin 2002 mais plus d'un tiers reste à reprendre.</p> <p>Les premiers travaux consisteront donc à rénover et à consolider le mur de soutènement de l'esplanade des promenades. La reprise des joints des briques rouges est à faire ainsi que le drainage des eaux de ruissellement de la place du dessus.</p> <p>Afin de mettre en valeur cette place de cœur de village, les élus prévoient également la réfection du revêtement de la place avec l'installation de bancs et de panneaux d'informations touristiques. L'espace de jeux pour enfants situé à proximité sera rénové avec l'acquisition de nouveaux équipements plus adaptés.</p> <p>Afin de compléter cet aménagement paysager, les balustrades sont à reprendre afin de mieux valoriser le site qui s'ouvre sur le paysage environnant et qui présente un intérêt patrimonial particulier avec la présence de passerelles anciennes pour accéder aux logements.</p>	 <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 50 000 € ht Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2019</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, CAUE Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, mobilier urbain installé	

Axe 1	Fiche action 1.1
Renforcer l'attractivité du cœur historique	maintenir la qualité des espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'absence de places de parkings suffisantes à proximité de l'école publique pose un important problème de sécurité au quotidien. Chaque jour d'école, les parents amenant leurs enfants en classe, ne trouvant pas où se garer sont contraints de stationner anarchiquement leur véhicule sur les trottoirs ce qui entrave par endroits la circulation des piétons et pose un problème de sécurité. Par ailleurs, le bus de transport scolaire dépose et prend en charge les enfants le long de la RD 959 hors de tout espace spécifique et sécurisé. De plus, les places réservées aux enseignants et le personnel de services sont en nombre insuffisant. La demande des parents d'élèves et habitants du quartier de disposer d'un espace public de qualité favorable aux rencontres et à la détente est également à satisfaire.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Proposer des espaces publics de qualité Améliorer la sécurité des habitants et encourager les modes de déplacement doux Valoriser le paysage</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.2 / création d'un nouvel espace public sécurisé autour de l'école</p> <p>Un premier terrain à proximité immédiate de l'école sera aménagé pour créer une aire réservée au bus de transport scolaire et au stationnement des véhicules des enseignants et du personnel. Un second terrain sera aménagé spécifiquement pour les parents d'élèves. Les travaux à réaliser consistent à décaisser et stabiliser le terrain, créer les emplacements et la signalétique, les relier à la voirie communale et aux réseaux d'assainissement et d'éclairage public.</p> <p>Afin de créer un espace de rencontre et de détente pour parents enfants et habitants du quartier, une partie du terrain destiné au stationnement des parents d'élèves sera aménagé avec du mobilier urbain (bancs, aire de jeux), pelouses et massifs fleuris. Cette placette sera orientée de manière à bénéficier de la vue agréable sur les jardins et la vallée du Lemboulas.</p>	 <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières</p> <p>Coût estimatif : 200 000 € HT dont 70 000 € pour l'achat des terrains</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 (achat des terrains) <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, CAUE Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés	

Axe 1	Fiche action 1.2
Renforcer l'attractivité du cœur historique	Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le parc de logements est relativement ancien : 302 logements datent d'avant 1 949 soit 55 % des résidences principales selon les dernières statistiques 2015. Cela peut être perçu de façon ambivalente. On peut considérer qu'il s'agit d'abord d'une qualité du cadre bâti : il existe un tissu urbain ancien qui a vocation à être valorisé du fait de son rôle patrimonial et de son cachet, mais cela peut être aussi un problème : ce tissu potentiellement dégradé nécessitera des investissements conséquents de la part des propriétaires et/ou de la commune (réfection de façades, travaux d'isolation...).</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La thématique « habitat » est au cœur de la stratégie de revitalisation du bourg-centre. Les élus poursuivront plusieurs objectifs : lutter contre la précarité énergétique, permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne, encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, en mobilisant notamment le parc vacant et enfin mettre en valeur les éléments d'architecture locale.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.2.1 / lancement d'une OPAH	
<p>Malgré les efforts de la municipalité de Molières et la succession de plusieurs OPAH, certains produits immobiliers accusent tout de même leur obsolescence et s'adressent à des publics précaires. En 2015 sur les 25 résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8), 11 étaient occupées par des ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté. C'est peu comparativement au Pays Midi Quercy, où en 2013, on comptait 7% des ménages vivant dans des logements sans aucun confort (près de 1300 ménages). Le nombre de logements vacants reste relativement important bien que moindre par rapport aux autres communes de même strate de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC). Selon les statistiques de l'INSEE, le taux de vacance passe de 9.7 % en 2010 à 12,4% en 2015. Ce taux semble important à la vue de la réalité. En effet, les services administratifs de la commune précisent qu'il existe bien moins de 10 % de logements vacants sur le territoire communal, même si quelques logements vacants se situent dans le centre. Au cours des 3 dernières années, pas moins d'une dizaine de logements vacants ont fait l'objet de réaménagement à finalité locative.</p> <p>La réhabilitation de logements existants dans le cadre de cette nouvelle OPAH permettra d'une part de renforcer la position centrale du bourg en produisant du logement locatif et d'autre part de limiter l'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles (conformément aux orientations du PLU) permettant ainsi d'absorber une part de la croissance démographique attendue.</p>	
Maître d'ouvrage : PETR Midi Quercy	
Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021	
Partenaires techniques et financiers potentiellement concernés par l'action : Etat, Département, ANAH, Communauté de communes du Quercy Caussadais, PETR Pays Midi-Quercy (maître d'ouvrage OPAH), Chambre des métiers et CAPEB, Caisse des dépôts et consignations	
Coût estimatif : 60 000 € (coût / an animation bureau d'études)	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Nombre de logements réhabilités, de logements vacants remis sur le marché	

Axe 1	Fiche action 1.2
Renforcer l'attractivité du cœur historique	lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans l'optique de favoriser l'accueil de nouvelles familles à Molières, au début des années 1990, la municipalité de l'époque avait engagé un programme de réhabilitation d'immeubles vacants pour créer une offre locative à loyer modéré. Ce programme a abouti à la production de 6 logements sociaux, du T1 au T4. Malgré l'entretien courant et certaines améliorations, ces logements ne répondent plus aux normes de confort et attentes des habitants.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Valoriser le parc résidentiel social de la commune Diversifier l'offre de logement Favoriser la mixité sociale</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.2 / rénovation de 6 logements sociaux communaux (2 appartements chemin des fossés et 4 appartements chemin de Soubirou Bas »</p> <p>Le projet consiste à rénover, en profitant de chaque vacance, les logements sociaux de la commune. Dans chacun d'eux, des travaux d'isolation phonique et thermique seront entrepris ainsi que la rénovation des murs et plafonds. De plus, il sera nécessaire de procéder à une mise aux normes complète des installations électriques.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières</p> <p>Coût estimatif : 100 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département, mission de conseil en énergie partagée du PETR (CEP)</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Taux de vacance, équipements installés, gain énergétique après travaux	

Axe 1	Fiche action 1.3
Renforcer l'attractivité du cœur historique	poursuivre l'aménagement des stationnements et des routes pour améliorer l'accès au centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La partie la plus élevée du bourg de Molières correspond à l'ancienne bastide historique dont l'é étroitesse des ruelles limite le stationnement des véhicules. Hormis la place de la bastide, la partie haute de Molière ne dispose que de très peu de places disponibles pour les véhicules des visiteurs. La quasi-totalité des commerces sont situés le long de la RD 959 qui traverse le bourg. Considérant la relative étroitesse de cette voie, peu de places de stationnement sécurisées ont pu être matérialisées ; ceci réduit certains jours la fréquentation des commerces et induit un stationnement anarchique lorsque des manifestations publiques sont organisées dans la salle des fêtes située en cœur de bourg.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Conforter l'attractivité touristique de Molières en permettant d'accueillir plus de visiteurs. Conforter l'activité économique et notamment commerciale en offrant des places de stationnement à proximité des principaux commerces.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1 / création d'un parking chemin de la Fongrande</p> <p>Sur un terrain d'environ 525 m² (parcelles AB 423, 435 et 509), création d'une aire de stationnement pour une dizaine de véhicules légers. Les aménagements à effectuer consistent à décaisser et stabiliser le terrain, créer les emplacements et la signalétique, les relier à la voirie communale et aux réseaux d'assainissement et d'éclairage public. Compte tenu de la proximité de l'aire de stationnement des espaces publics stratégiques, à moins de 100 m de la Mairie, de la MSAP et des principaux commerces du centre bourg et de la future maison médicale, un espace paysager pourrait également s'étudier.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 120 000 € HT Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, CAUE Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	

Projet 1.3.2 / création d'une aire de covoiturage avenue de Larché

La supérette SPAR est locataire d'un bâtiment communal. Son activité est actuellement limitée par un parking aux capacités insuffisantes. Le projet consiste à agrandir le parking existant par l'achat et l'aménagement d'un terrain attenant de 364 m² (parcelle AB 511), qui permettra la création d'une quinzaine de places de stationnement supplémentaires et servira également d'aire de covoiturage. Les aménagements à réaliser consistent à décaisser et stabiliser le terrain, à créer les emplacements et la signalétique, à les relier à la voirie communale et aux réseaux d'assainissement et d'éclairage public.

Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 26 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2019

Partenaires potentiellement concernés :

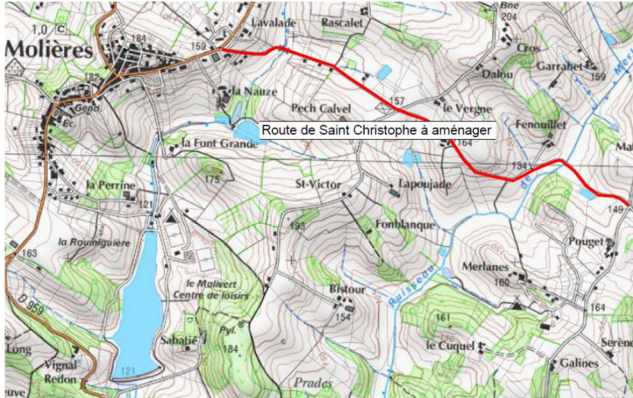
Partenaires techniques : Etat, Département, CAUE

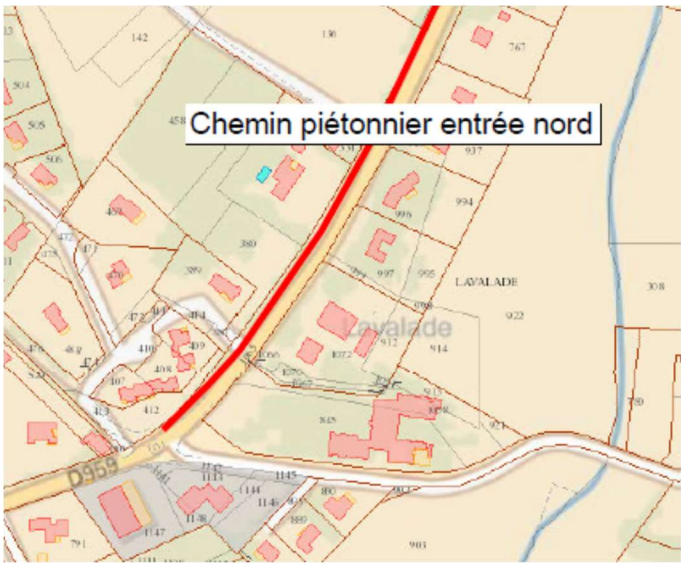
Partenaires financiers : Etat, Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

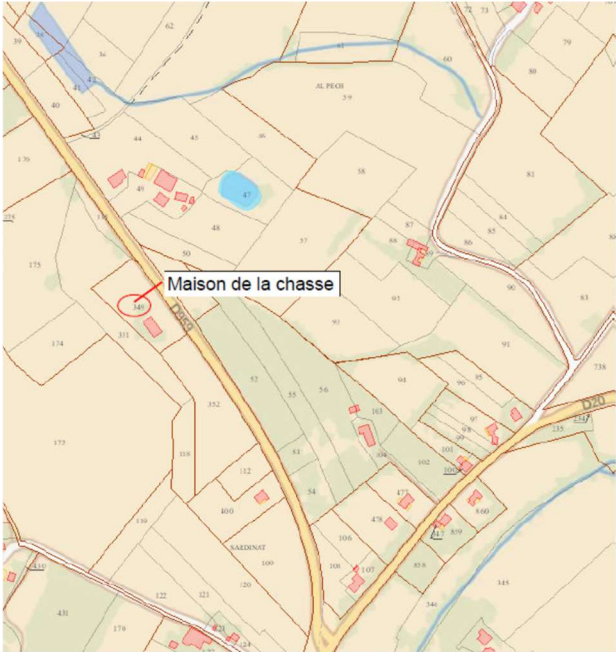
Travaux réalisés, équipements installés, nombre de stationnements anarchiques, plaintes des usagers, nombre d'accidents

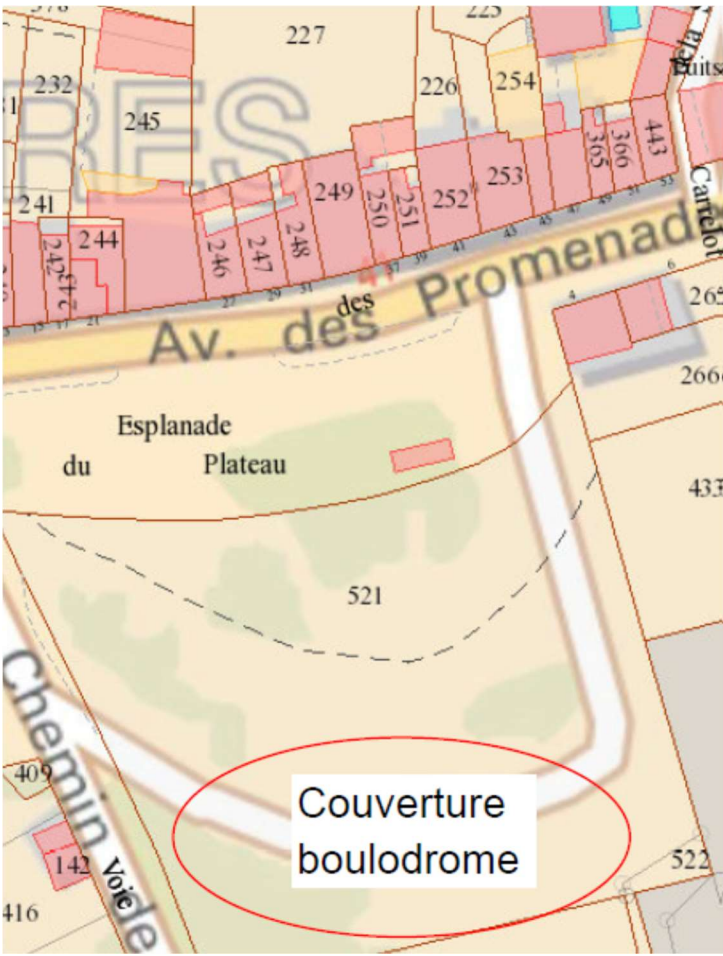
Axe 1	Fiche action 1.3
Renforcer l'attractivité du cœur historique	poursuivre l'aménagement des stationnements et des routes pour améliorer l'accès au centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La voie communale N° 2 dite de Saint Christophe qui relie Molières à Mirabel, est l'axe le plus emprunté après les routes départementales. Avec le développement du camping de Merlanes et du village de gîtes de Massoulac, cette route est particulièrement utilisée mais son étroitesse et certains tronçons particulièrement dégradés la rendent dangereuse et accidentogène. Un tronçon de cette voie est soumis à des glissements de terrains récurrents qui nécessitent un traitement curatif en profondeur.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Conforter l'attractivité touristique de Molières, Faciliter la circulation entre le cœur de bourg et sa périphérie, Améliorer la sécurité de la voirie communale.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.3 / aménagement de la route de Saint Christophe liaison stratégique entre le bourg centre et les principaux lieux de villégiature touristiques</p> <p>Les aménagements de la voie communale N° 2 consistent à recalibrer cet axe dont la fréquentation a fortement progressé ces dernières années avec le développement du camping et des résidences de tourisme du domaine de Merlanes qui est le principal pôle touristique de la commune après la base de loisirs du Malivert. Les 5 premiers kilomètres de route en partant de Molières seront traités en priorité avec l'élargissement de la voie et des travaux de stabilisation de la zone soumise aux glissements de terrain.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 300 000 € ht Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, nombre d'accidents, trafic routier.	

Axe 1	Fiche action 1.4
Renforcer l'attractivité du cœur historique	Faciliter les déplacements doux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Au-delà du rond-point de l'entrée Nord de Molières, seule la RD 959 relie l'habitat pavillonnaire des secteurs Lavalade et Cuquel au bourg. Aucune voie spécifique réservée aux cheminements doux n'existe malgré les demandes des habitants. Toute personne désirant se rendre au village à pied doit cheminer sur la RD 959, non éclairée la nuit, dont les platanes réduisent la banquette. La présence d'une courbe accentue la dangerosité de cette route.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Renforcer les relations entre les zones résidentielles périphériques et le cœur de bourg, Favoriser le développement des modes de déplacement doux pour des trajets de courtes distances par la création d'une voie sécurisée et réservée aux piétons et aux cyclistes,</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.4.1 / aménagement d'un cheminement piétonnier à l'entrée Nord</p> <p>Considérant la configuration des lieux (platanes d'alignement, absence de banquette herbeuse, voirie en courbe) le cheminement sera réalisé sur l'emplacement du fossé actuel. Ce dernier sera busé et comblé puis relié au réseau de récupération des eaux pluviales. Le cheminement doux se fera dans la continuité de celui existant qui s'arrête actuellement au niveau du rond-point de l'entrée Nord du bourg de Molières. Il sera réalisé en pierre concassée compactée et stabilisée sur une longueur initiale de 800 mètres, en deux tranches de travaux.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières</p> <p>Coût estimatif : 110 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p>Travaux réalisés, fréquence des déplacements doux, nombre d'accidents,</p>	

Axe 1	Fiche action 1.4
Renforcer l'attractivité du cœur historique	Faciliter les déplacements doux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le PLU approuvé en 2017 prévoit l'ouverture de 2 lotissements (Cuquel et la Cabane) en proche périphérie du cœur de bourg de Molières, d'une dizaine de lots chacun. Si la viabilisation des terrains relève de la sphère privée, la commune est tenue d'assurer l'extension des réseaux publics (voirie, eau, électricité et assainissement, cheminement doux) jusqu'en limite des futurs lotissements.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Étendre les réseaux publics pour permettre la réalisation de lotissements en proche périphérie du centre bourg.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.4.2 / cheminement piétonnier reliant le cœur de bourg au projet de lotissement prévu en proche périphérie</p> <p>Le projet consiste à faciliter la liaison entre le bourg et les 2 lotissements d'une dizaine de lots chacun afin de permettre le développement de la commune en accueillant de nouvelles familles. La réhabilitation d'un chemin rural abandonné en voie piétonnière sera entreprise prioritairement avec en parallèle l'extension des réseaux publics d'eau, d'électricité, de voirie et d'assainissement.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières</p> <p>Coût estimatif : 80 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 (à redéterminer en fonction de la date <input checked="" type="checkbox"/> 2021 de réalisation du lotissement) <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département,</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	<p>La carte illustre le plan de Molières avec un lotissement à venir et un cheminement doux à créer. Le lotissement est situé au nord-est du bourg, près de la Cabane. Le cheminement doux est une ligne rouge qui relie le lotissement au cœur de bourg, passant par la rue des Promenades et la rue de la Ville. Des zones comme 'LAUX DES TRELLES', 'LAUX DE LA TOUR', 'LA VILLE', 'LA CABANE' et 'LES TERRASSES' sont également indiquées.</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p>Équipement installé, économies constatées sur les factures d'électricité de la commune.</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse et les associations
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Molières est particulièrement riche en associations sportives, philanthropiques ou culturelles à l'origine de nombreuses animations qui font le dynamisme de Molières. Les activités de ces associations sont aujourd'hui limitées par un manque de salles dédiées disponibles. Après évaluation des besoins et étude des opportunités, la municipalité a décidé de réhabiliter les ateliers municipaux surdimensionnés en salle modulables destinée aux associations pour leurs activités diverses.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Conforter le dynamisme de la vie associative locale Faire du cœur de bourg un lieu de vie animé Répondre aux besoins des jeunes comme des plus anciens Offrir aux écoliers un nouvel espace sportif équipé et abrité</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1 / création et équipement d'une salle polyvalente</p> <p>Le projet consiste à modifier l'affectation d'un bâtiment communal et à le rénover énergétiquement. Les travaux induisent la démolition des cloisons intérieures, la réfection et l'isolation de la toiture et des ouvertures, l'installation d'une chaudière à granulés bois, l'aménagement de 2 espaces dont un réservé à l'activité judo, la création d'une salle de musculation commune, des sanitaires et des vestiaires avec douches. Les travaux de voirie avec la création d'accès et de parkings spécifiques sont également inclus dans le projet. Cette salle polyvalente sera utilisée par les écoles pour les activités sportives durant l'hiver.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 1 200 000 € ht Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, CAUE Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, nombre d'associations, fréquentation des lieux	

Axe 2	Fiche action 2.1
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse et les associations
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'association agréée de chasse communale de Molières est particulièrement dynamique avec près d'une centaine de chasseurs actifs. Outre la pratique individuelle de la chasse de loisirs, les chasseurs de l'ACCA de Molières participent à de nombreuses battues administratives autorisées dans le cadre d'opérations de régulation des grands gibiers (chevreuils, sangliers) ou des nuisibles (renards, fouines, pies, corneilles, geais...). La réglementation sanitaire étant de plus en plus contraignante, notamment dans le traitement des résidus de venaison, impose la mise aux normes des locaux de transformation du gibier. Des équipements de conservation sont également nécessaires.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Conforter le dynamisme de la vie associative locale, Renforcer l'attractivité de la commune en se dotant d'un équipement performant répondant aux normes.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.2 / création de la maison de la chasse et des associations</p> <p>Le projet consiste à réaliser un bâtiment destiné à accueillir la maison de la chasse de Molières. Outre une salle de réunion des chasseurs, cet équipement devra être doté d'une salle de découpe, une chambre froide et d'une salle destinée au traitement des déchets en attente d'équarrissage. Considérant le lieu d'implantation en milieu naturel et le niveau d'équipement de cette salle, elle sera mise à disposition des autres associations (pêcheurs, marcheurs...) pour des manifestations ponctuelles (réunions, repas, randonnées...)</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 100 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, équipements installés, fréquentation et utilisation du bâtiment.	

Axe 2	Fiche action 2.1
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse et les associations
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La pétanque est particulièrement bien implantée à Molières avec un club qui a investi depuis plusieurs dizaines d'années, les terrasses de l'esplanade des promenades. L'érosion du nombre de licenciés constatée au début des années 2000, a été stoppée par l'aménagement d'un boulodrome de 300 m ² éclairé pour permettre la pratique nocturne.	
Objectifs stratégiques	
Favoriser le développement d'une pratique sportive par tout temps et en rendant accessible la pétanque à toutes les générations, en proposant un apprentissage des plus jeunes	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.3 / Couverture du boulodrome</p> <p>La couverture du boulodrome sera assurée par l'implantation d'une structure type hangar métallique ouvert de 200 m². L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture pourra être étudiée.</p> <p>La couverture du boulodrome, permettra la pratique de la pétanque quelles que soient les conditions météorologiques. Il est particulièrement attendu par l'association moliéraine qui a récemment créé une école de pétanque et qui envisage la mise en place de temps d'activités pédagogiques en direction des enfants de l'école publique.</p> <p>Cet équipement contribuera également à la bonne organisation de compétitions interclubs.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, CAUE Partenaires financiers : Etat, Département, Région à définir selon estimatif</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, équipements installés, fréquentation et utilisation du bâtiment.	

Axe 2	Fiche action 2.2
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	veiller à l'accessibilité des services publics, de soins et de santé
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le village de Molières qui est situé en ligne de crête se compose de 2 parties distinctes : l'ancienne bastide historique dans la partie la plus élevée dont subsistent plusieurs maisons à colombages, puis la partie basse et plus récente du village s'étendant le long de la RD 959. C'est dans ces quartiers que se concentrent la Mairie, la MSAP, la salle des fêtes et les commerces. Seules les opérations d'aménagements urbains ayant été entreprises récemment (avenue des promenades, place de l'église) sont conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite alors que la plupart des bâtiments publics communaux ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Conforter l'attractivité du cœur de bourg de Molières, Rendre plus accessibles les services publics, Faciliter les déplacements de tous les habitants.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1 / poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics</p> <p>Le projet consiste à réaliser des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics communaux.</p> <p>1/ Travaux à la Mairie :</p> <p>Remplacement de la porte actuelle par une porte d'entrée avec un ventail offrant une largeur de passage de 77 cm minimum. De plus, le traitement des marches de l'escalier permettant d'accéder au seuil de la Mairie sera traité (main courante, bandes podotactiles...).</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 7000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2019</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p> <p>2/ Travaux à la salle des fêtes de Saint Amans :</p> <p>Réalisation de travaux dans les toilettes avec notamment l'implantation de lavabos d'angle et de barres d'appui.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 3 500 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2020</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	

3/ Travaux à la salle de la Pyramide :

Dans la salle des fêtes principale de Molières (N°3 Rue de la Mairie) mise en service en juillet 2000, les travaux consistent à changer une porte d'entrée et à compléter les sanitaires « accessibles » avec un lavabo d'angle et des barres d'appui.

Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 7 500 € ht

Calendrier prévisionnel :

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat, Département

Partenaires financiers : Etat, Région, Département

4/ Travaux à la salle des mariages :

La salle des mariages est située à l'étage de la salle de la Pyramide (accès par N°1 Rue de la Mairie) a été rénovée et équipée d'un ascenseur en juillet 2000. Les travaux envisagés concernent la mise aux normes de l'ascenseur (signal sonore d'ouverture des portes, bouton d'appel à modifier, signalétique à compléter...) et de l'escalier d'accès (main courante à modifier, bandes podotactiles à installer...).

Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 6 200 € ht

Calendrier prévisionnel :

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat, Département

Partenaires financiers : Etat, Région, Département



5/ Travaux aux églises de Molières, Espanel, Saint Amans, Saint Christophe et Saint Arthémie :

Pour chaque église, l'aménagement principal sera la création d'une place de parking spécifique PMR avec la rampe d'accès dédiée jusqu'à l'édifice de culte.

Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 8 000 € ht

Calendrier prévisionnel :

2021


Partenaires potentiellement concernés :

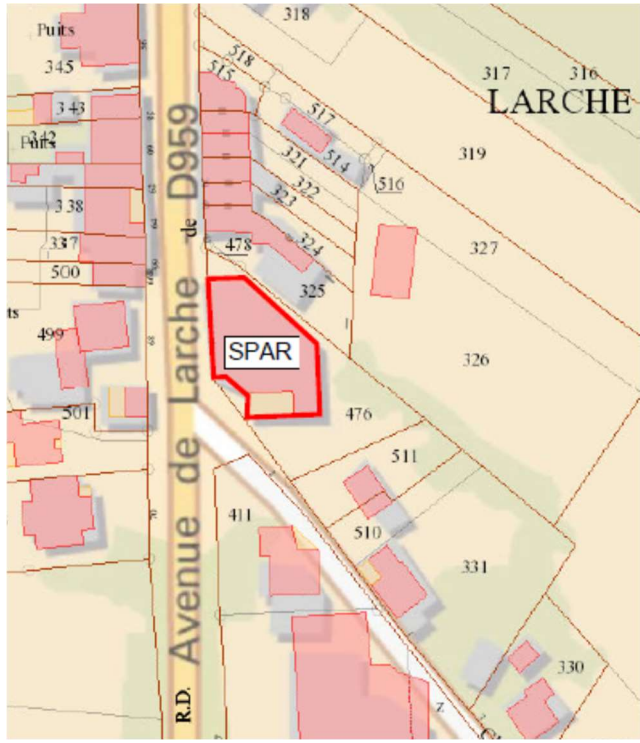
Partenaires techniques : Etat, Département

Partenaires financiers : Etat, Région, Département

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Travaux réalisés, équipements installés, fréquentation des lieux

Axe 2	Fiche action 2.2
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	veiller à l'accessibilité des services publics, de soins et de santé
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La préservation des services médicaux et para médicaux présents sur la commune de Molières est une priorité municipale pour maintenir l'offre de services à la population qui bénéficie aujourd'hui de 2 médecins généralistes, 1 cardiologue, 5 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 podologue, 1 orthophoniste, 1 psychologue, un cabinet de 5 infirmiers libéraux auxquels s'ajoute une pharmacie. Cependant, l'offre de santé doit être encore soutenue pour compenser un départ en retraite et attirer de nouveaux médecins généralistes.	
Objectifs stratégiques	
Offrir une offre de soin de qualité répondant aux besoins de la population, Se doter d'un équipement structurant et performant pour attirer sur le territoire les professionnels de santé	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.2 / maison médicale pour les professionnels de santé : achat d'un appartement à l'îlot Pierre (installation d'infirmières-psychologues...), logements pour les médecins, cabinet dentaire : Pour offrir de meilleures conditions d'exercice, la commune a engagé avec les professionnels de santé, une réflexion pour moderniser et rationaliser les pratiques entre les médecins et les intervenants para médicaux. Le projet consiste à créer une dynamique en proposant un regroupement des professionnels en un lieu commun permettant le travail en synergie et des économies d'échelle.</p> <p>1/ Achat et aménagement d'un local para médical : en centre bourg, dans l'immeuble « îlot Pierre » situé près de la Mairie et des commerces, la commune possède un ensemble de bureaux vacants d'une superficie totale de 95 m² susceptibles d'être transformés en cabinet médical. Afin de regrouper les autres professionnels de santé, la commune envisage l'achat d'un appartement voisin qui sera transformé en bureaux pour accueillir le cabinet de soins infirmiers, celui du psychologue et éventuellement un cabinet dentaire.</p> <p>2/ Achat d'un logement pour un médecin : afin de favoriser la venue d'un nouveau médecin, éventuellement avec sa famille, la commune envisage l'achat et l'aménagement d'un appartement en centre bourg réservé à l'accueil d'un praticien.</p>	 <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 180 000 € ht Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Département, Europe (Leader)</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, équipements installés, fréquentation et utilisation du bâtiment.	

Axe 2	Fiche action 2.3
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	Réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien et leur donner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Conforter et dynamiser le commerce de proximité est un véritable défi compte tenu de la forte concurrence des centres commerciaux urbains et du commerce par internet. Pour survivre, les commerces existants ont l'obligation de s'adapter aux attentes et aux besoins des consommateurs, en proposant de nouveaux services et produits. Ainsi afin de dynamiser le commerce local, la municipalité souhaite étudier la possibilité d'étendre l'activité de la supérette, favoriser l'aboutissement du projet de station de carburants 24h/24h et promouvoir la remise sur le marché de locaux commerciaux vacants.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Dynamiser l'économie locale, Diversifier l'offre de service de proximité.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.1 / maintenir les petits commerces de proximité</p> <p>La commune est propriétaire du local commercial exploité par la supérette SPAR qui, outre les articles traditionnels d'alimentation, de produits et de petits équipements domestiques propose des services de lavomatic ou encore de développement de photos. Pour conforter son activité, l'opportunité de développer un rayon quincaillerie sera étudiée avec le gérant. En qualité de propriétaire des lieux, c'est la commune qui engagerait les travaux.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 100 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département</p>	 <p>La carte illustre le plan cadastral de la commune de Larche. L'avenue de Larche (D959) est visible en jaune. Le local SPAR est souligné en rouge. Les parcelles sont numérotées (317, 316, 319, 327, 326, 331, 330, 411, 510, 511, 476, 325, 324, 478, 323, 322, 514, 517, 518, 515, 345, 343, 338, 337, 500, 499, 501, 318, 317, 316, 319, 327, 326, 331, 330, 411, 510, 511, 476, 325, 324, 478, 323, 322, 514, 517, 518, 515).</p>

Projet 2.3.2 / aménagement de la station de carburant en accessible 24h/24h

La commune de Molières ne possède aucune station délivrant du carburant 24h/24h ce qui oblige les administrés à parcourir plusieurs dizaines de km pour se ravitailler. Cette situation fragilise les autres commerces qui voient leur clientèle potentielle se tourner vers d'autres lieux de chalandise. Une première solution consiste à inciter le garagiste propriétaire des pompes actuelles à investir dans un automate. En cas d'échec du projet, la création d'une nouvelle station, d'initiative privée ou en régie communale pourrait être envisagée.

Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 150 000 € ht

Calendrier prévisionnel :

- 2019
- 2020
- 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat

Partenaires financiers : Etat, Région



Projet 2.3.3 / acquisition des commerces vacants Raynal et Pomarède

Plusieurs locaux commerciaux du centre bourg sont restés vacants suite à la cessation d'activité des commerçants. La commune souhaite engager un plan de développement du commerce, de l'artisanat et des services pour renforcer son attractivité.

Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 350 000 € ht

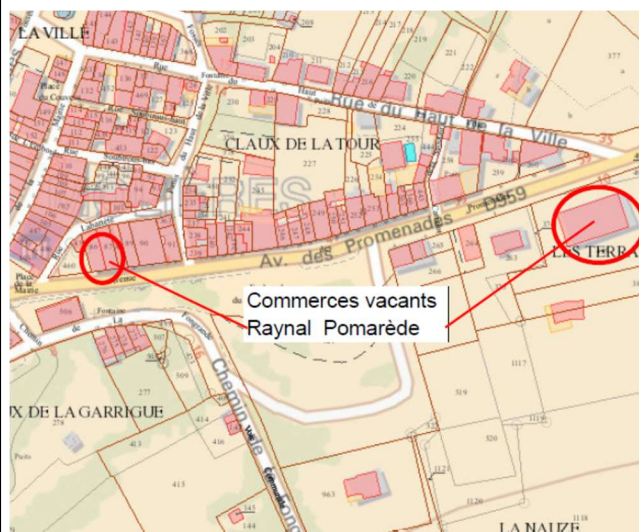
Calendrier prévisionnel :

- 2019
- 2020
- 2021

Partenaires potentiellement concernés :

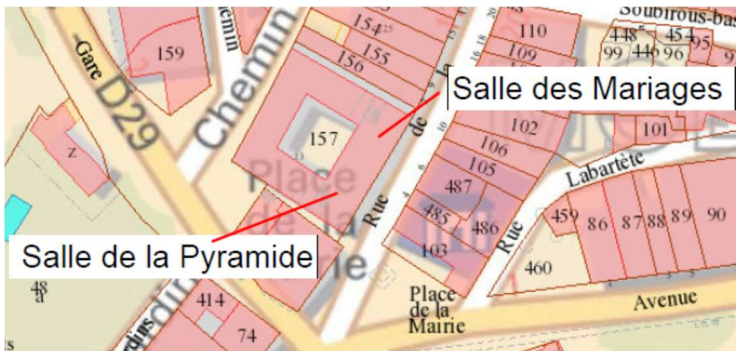
Partenaires techniques : Etat, Département, CCI

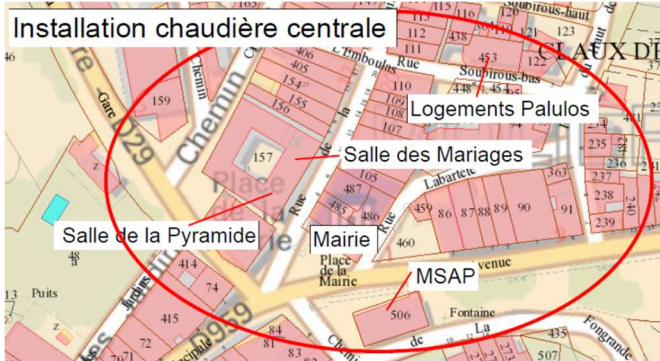
Partenaires financiers : Etat, Région, Département

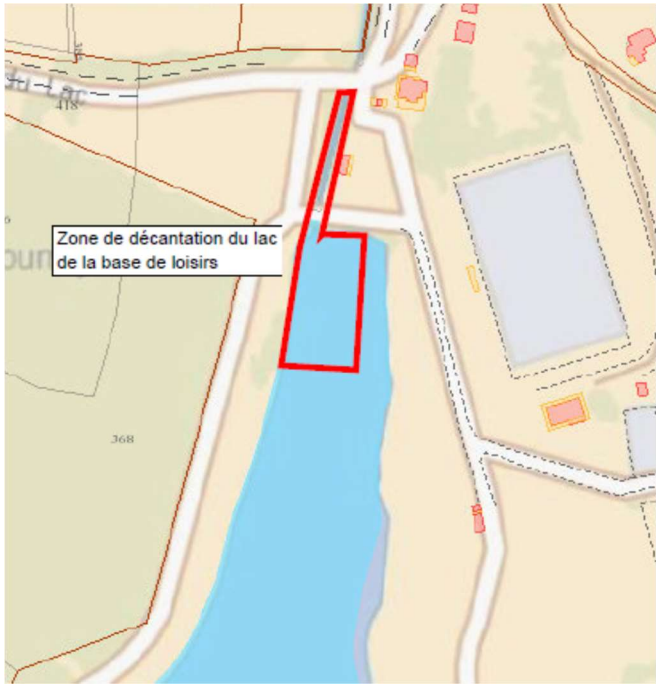


ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

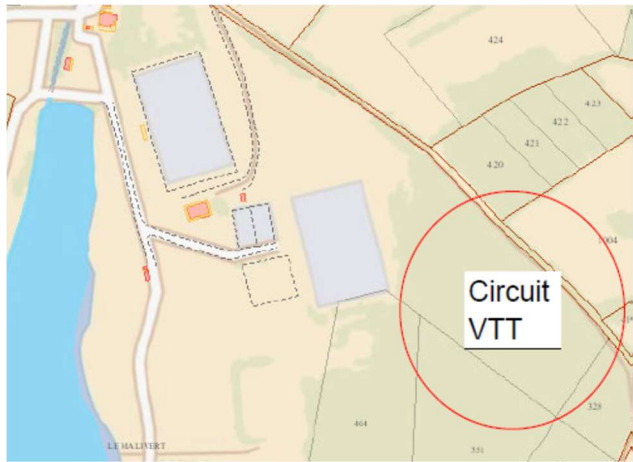
Travaux réalisés, équipements installés, fréquentation des commerces, nouveaux services créés.

Axe 2	Fiche action 2.4
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	Faire des économies d'énergie et réduire l'empreinte carbone de la commune
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La salle des mariages se situe à l'étage de l'annexe de la Mairie, au-dessus de la salle de la Pyramide faisant office de principale salle des fêtes de la commune. La salle des mariages, en plus d'être le lieu de célébration des unions matrimoniales, sert également de salle du conseil municipal et de salle de conférence et de projection. N'ayant fait l'objet d'aucun programme de rénovation énergétique, cette salle possède toujours des fenêtres simple vitrage qui la rendent particulièrement difficile à chauffer et à un coût prohibitif.</p>	
Objectifs stratégiques	
Réduire la consommation énergétique d'un bâtiment communal. Améliorer les conditions de confort du public	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.4.1 / Isolation de la salle des mariages et de la Pyramide</p> <p>Après étude, rénovation thermique globale : remplacement de 9 fenêtres doubles battants (dimension non standard) par des huisseries à doubles vitrages, isolation des combles, ventilation ...</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : à estimer</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, mission conseil en énergie partagée du PETR (CEP) Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, équipement installé, utilisation de l'équipement, économies d'énergie réalisées.	

Axe 2	Fiche action 2.4
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	Faire des économies d'énergie et réduire l'empreinte carbone de la commune
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune de Molières possède plusieurs bâtiments publics possédant chacun leur système de chauffage. Le fait que certains de ces bâtiments soient regroupés dans des périmètres restreints permet d'envisager la constitution de réseaux de chaleur pour assurer le chauffage à un coût compétitif à base d'énergies renouvelables de préférence.	
Objectifs stratégiques	
Se doter d'un équipement structurant permettant des économies d'énergie. Promouvoir l'utilisation d'énergie d'origine renouvelable.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.4.2 / Installation d'une chaudière centrale pour mutualisation énergétique par réseau de chaleur de la Mairie, de la salle de la Pyramide (avec la réfection des 2 toitures), de la MSAP, et les logements sociaux communaux.</p> <p>Le projet consiste à alimenter plusieurs bâtiments publics peu distants les uns des autres par un même réseau de chaleur alimenté par une chaudière centrale à granulés bois. Dans un premier temps, une étude de faisabilité sera réalisée pour la création d'un réseau de chaleur pour ces bâtiments puis suivra la création d'une chaudière centrale à granulés bois et du réseau de chaleur. La réfection de la toiture de la mairie et de la salle de la Pyramide est aussi envisagée.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 (étude de faisabilité, date des travaux prévue ultérieurement) <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, mission conseil en énergie partagée du PETR (CEP), agence Quercy énergie, Syndicat départemental d'énergie SDE 82 Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, équipement installé, utilisation de l'équipement, économies d'énergie réalisées.	

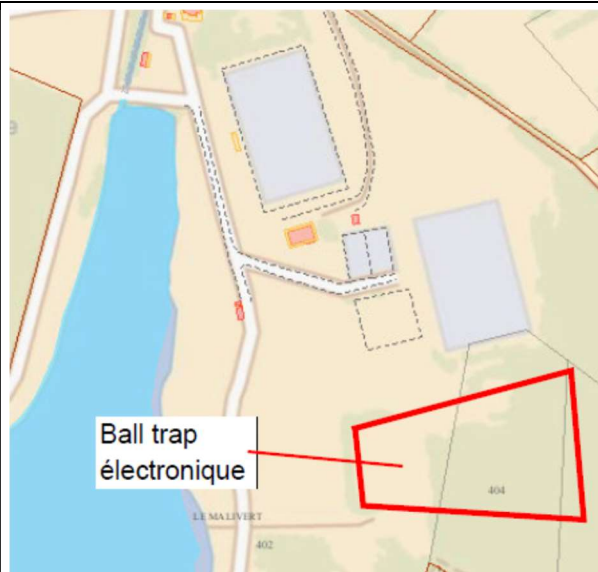
Axe 3	Fiche action 3.1
Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique	conforter le dynamisme économique local en s'appuyant sur le potentiel touristique de la base de loisirs du Malivert
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La base de loisirs, avec sa plage de baignade surveillée labélisée pavillon bleu depuis 2011, constitue la principale attraction touristique de la commune. Durant la saison estivale, elle draine plus de 50 000 visiteurs. Cette fréquentation est source d'importantes retombées économiques sur l'ensemble de la commune : commerces, campings, gîtes, exploitations agricoles...La base de loisirs génère une dizaine d'emplois directs qui assurent la gestion, la surveillance, l'animation, le fonctionnement et l'entretien des équipements et des services. Réputée pour la qualité de son eau de baignade et pour son environnement naturel préservé, la pérennité de l'activité est conditionnée par la qualité de l'eau qui alimente le lac collinaire. Un profil de baignade identifie les risques potentiels de pollution et exposant les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir de tels risques. La transparence de l'eau de baignade est un critère fondamental tant en termes de qualité de l'eau que de sécurité. Outre les mesures à l'échelle du bassin versant, l'entretien du bassin de décantation et la réfection du bassin de sédimentation sont des actions indispensables pour piéger les matières en suspension et colloïdes.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Maintenir l'attractivité de la base de loisirs en préservant la qualité des eaux de baignade Développer les activités de tourisme et de loisirs</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1 / maintenir le label pavillon bleu de la base de loisirs du Malivert</p> <p>Le projet consiste à curer les boues sédimentées dans la première partie du lac. Considérant que cette plage de sédimentation est immergée, les travaux doivent être effectués par une entreprise spécialisée possédant du matériel amphibie.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 65 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département</p>	 <p>The map shows a blue lake area with a red rectangular outline indicating the 'Zone de décantation du lac de la base de loisirs'. The surrounding area includes roads, buildings, and green spaces. A label '368' is visible on the map.</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p>Analyses annuelles de suivi de la qualité et de la transparence de l'eau, fréquentation du site</p>	

Axe 3	Fiche action 3.1
Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique	conforter le dynamisme économique local en s'appuyant sur le potentiel touristique de la base de loisirs du Malivert
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La base de loisirs du Malivert est reconnue pour la qualité de son eau de baignade et la qualité de son environnement naturel préservé. Elle constitue pour les estivants une destination « nature » de choix. Le « point faible » actuel de la base est son parking sommairement aménagé et non ombragé qui est une source d'insatisfaction pour les visiteurs qui rentrent dans des véhicules surchauffés à l'issue de leur journée de baignade. Compte tenu de la nécessité de protéger les véhicules du soleil et des intempéries, considérant l'orientation nord – sud du parking de la base de loisirs, l'implantation d'ombrières couvertes de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité permettrait à la fois de protéger les véhicules tout en produisant des recettes financières issues de la revente d'électricité verte.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Maintenir l'attractivité de la base de loisirs en offrant un confort supplémentaire aux visiteurs, Se doter d'un équipement permettant de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, Augmenter la rentabilité du site.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.2 / installation d'une ombrière productrice d'électricité photovoltaïque sur le parking de la base de loisirs</p> <p>Le projet consiste dans un premier temps à étudier la faisabilité d'installer les ombrières photovoltaïques concomitamment avec la rénovation du parking.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières</p> <p>Coût estimatif : non estimé à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 (étude en cours) <input type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p>Travaux réalisés, équipement installé, fréquentation du site, actions de communication</p>	

Axe 3	Fiche action 3.1
Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique	conforter le dynamisme économique local en s'appuyant sur le potentiel touristique de la base de loisirs du Malivert
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Molières possède une dizaine d'associations sportives qui proposent des activités dans les domaines du : football, judo, taïso, zumba, tennis, gymnastique volontaire... Le football et le tennis se pratiquent sur les installations vieillissantes de la base de loisirs du Malivert, les autres associations sportives utilisent quant à elles d'autres salles. Afin de répondre aux besoins de la population et de diversifier les pratiques sportives, la commune souhaite rénover et créer de nouveaux équipements.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Favoriser le développement des loisirs et des pratiques sportives Diversifier l'offre touristique Attirer un nouveau public à la base de loisirs</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.3 / installation d'un circuit VTT</p> <p>Le projet consiste à créer ou à réhabiliter des équipements sportifs afin de permettre aux associations de développer leurs activités ou d'en proposer de nouvelles dans des locaux appropriés. La base de loisirs du Malivert avec ses 30 ha de superficie dont la majeure partie se compose d'espaces naturels possède un important potentiel de développement des sports de plein air tels que randonnées, trails ou VTT. La configuration des lieux et l'environnement se prêtent particulièrement à la création d'un circuit VTT qui permettrait de diversifier l'offre touristique.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières</p> <p>Coût estimatif : 20 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Département, Région à définir selon estimatif.</p>	 <p>The map shows the Malivert leisure base with various buildings and green spaces. A red circle highlights a specific area labeled 'Circuit VTT', indicating the planned location for the mountain bike circuit. The map also shows a lake on the left and various plots of land with numbers like 424, 421, 422, 420, 404, 401, 120, and 550.</p>

Projet 3.1.4 / création d'un ball-trap électronique

Le succès des dernières journées de la chasse, la présence d'une forte concentration de chasseurs et d'amateurs d'armes dans la région traduisent le fort potentiel de cette activité qui allie adresse, nature et technologie. Nécessitant peu d'aménagements et d'investissements en dehors de l'achat du matériel, ce projet permettra d'attirer un nouveau public à la base de loisirs. Cette activité viendra compléter les loisirs de pleine nature proposés par la base. Munis d'une carabine émettant un faisceau infrarouge, les participants au ball trap laser en extérieur tirent sur les projectiles (plateaux en plastique) projetés en l'air grâce à un lanceur. Un afficheur électronique permet de comptabiliser instantanément les cibles touchées en affichant simultanément les points des joueurs. Ces derniers peuvent exercer leur adresse et la précision de leurs tirs avec de véritables fusils mais en toute tranquillité et sécurité. Les tireurs ont toutes les sensations d'un ball trap classique sans que personne n'en subisse les inconvénients (pas de bruit ni d'odeur, ni de déchets) et aucun risque émanant des fusils.



Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 20 000 € ht

Calendrier prévisionnel :

2020

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat, Département

Partenaires financiers : Etat, Département, Région à définir selon estimatif

Projet 3.1.5 / éclairage du terrain de tennis

Les 2 courts de tennis situés au niveau de la base de loisirs du Malivert, rénovés en 2011, ne permettent pas la pratique du tennis en nocturne. Suite à la demande du Tennis Club du Malivert, la municipalité souhaite équiper ces courts d'un dispositif d'éclairage nocturne qui permettra de développer la pratique de ce sport.

Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 15 000 € ht

Calendrier prévisionnel :

2019

2020

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat, Département

Partenaires financiers : Etat, Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Équipements installés, fréquentation et utilisation des équipements et de la base de loisirs

Axe 3	Fiche action 3.2
Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique	maintenir la qualité du paysage et valoriser l'architecture locale en multipliant les lieux de découverte
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le village de Molières est situé en ligne de crête entre les vallées du Lemboulas et du Malivert. La partie la plus élevée du bourg correspond à l'ancienne bastide historique créée par l'octroi d'une charte des coutumes par Alphonse de Poitiers en 1270. De cette époque subsistent plusieurs maisons à colombages ainsi qu'un monument évoquant l'ancienne tour de guet, véritable emblème du village jusqu'à sa destruction accidentelle en 1993. Point le plus élevé du village, la place de la bastide offre un point de vue intéressant sur la campagne environnante et la partie basse du village. Pour renforcer l'attractivité de la bastide et ses différents sites remarquables qui l'entourent, il sera utile de mieux faire connaître auprès d'un large public (touristes de passage et population locale) les richesses du territoire. L'activité touristique organisée autour de la base de loisirs du Malivert est un élément moteur de l'économie communale. Outre la promotion et la gestion de cet équipement de loisirs, la commune souhaite mettre en œuvre un véritable projet de développement touristique.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Conforter l'attractivité touristique de la bastide par la création de nouveaux circuits de découverte, Valoriser le patrimoine historique et architectural local, Développer la notoriété et la visibilité médiatique de la commune.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1 / création d'un parcours d'interprétation historique de la bastide et circuits des autres sites d'intérêt</p> <p>Commune rurale aux portes du Quercy Blanc, Molières bénéficie d'un environnement naturel préservé dessiné par les pratiques agricoles. Le patrimoine architectural est relativement diversifié et soumis à la double influence de la pierre et de la terre crue ou cuite que l'on retrouve dans la plupart des édifices. Outre le quartier de la bastide ancienne, la commune possède 5 églises (du 12^{ème} au 19^{ème}) et de nombreuses fermes présentant un intérêt architectural.</p> <p>Un circuit d'interprétation touristique de la commune sera créé et édité à destination, plus particulièrement, des hôtes des campings, hôtels et gîtes. Autour de chaque site remarquable, un panneau reprenant l'histoire du lieu sera installé.</p>	<div data-bbox="842 1234 1353 1630" data-label="Image"> </div> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 30 000 € ht Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, mission inventaire du Pays Midi Quercy. Partenaires financiers : Etat, Région, Département,</p>

Projet 3.2.2 / Aménagement du point de vue haut de la bastide

Le projet consiste à aménager un point de vue avec une table d'orientation pour interpréter le paysage. Des panneaux d'informations historiques à destination des touristes seront implantés. L'implantation de la table d'orientation sera réalisée sur un terrain jouxtant la place de la bastide à acquérir. Une aire de jeux à proximité complètera les équipements de ce point de vue.

Estimation du coût de l'achat : 10 000 €

Estimation du coût de l'équipement : 5 000 €

Aménagement paysager, mobilier, aire de jeux : 15 000 €

Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 30 000 € ht

Calendrier prévisionnel :

2020

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat, Département

Partenaires financiers : Etat, Région, Département



Projet 3.2.3 / réhabilitation du pont Romain

Situé sur le Petit Lembous, en limite avec la commune de Puycornet, le pont dit « romain » n'a pu être daté malgré plusieurs campagnes de fouilles archéologiques. Son origine remonte à plusieurs siècles. Il était un ouvrage d'art de la voie royale de Toulouse à Cahors. Composé de 5 arches, d'une largeur initiale de 7 m, il s'est partiellement effondré lors de la crue de juin 1993. Même si sa reconstruction à l'identique est exclue, la commune souhaite redonner à ce pont sa vocation de passage entre les deux rives du ruisseau après l'avoir débarrassé de la végétation invasive. Une passerelle accessible aux piétons, vététistes et cavaliers sera installée, de même qu'un panneau retraçant l'histoire de ce pont.

Maître d'ouvrage : mairie de Molières

Coût estimatif : 10 000 € ht

Calendrier prévisionnel :

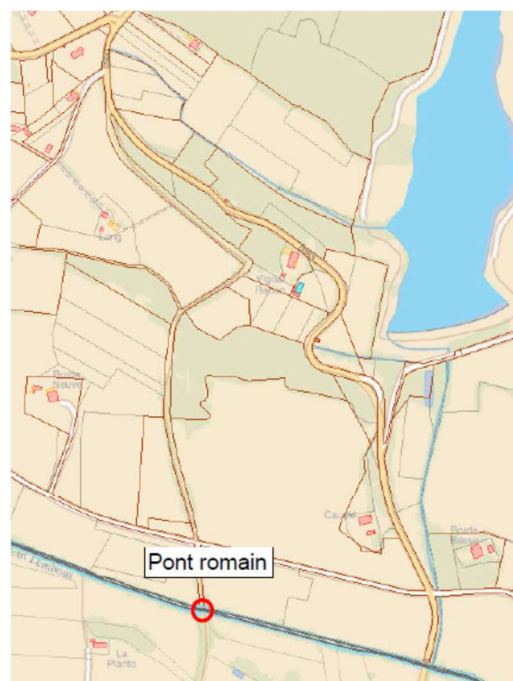
2020

2021

Partenaires potentiellement concernés :

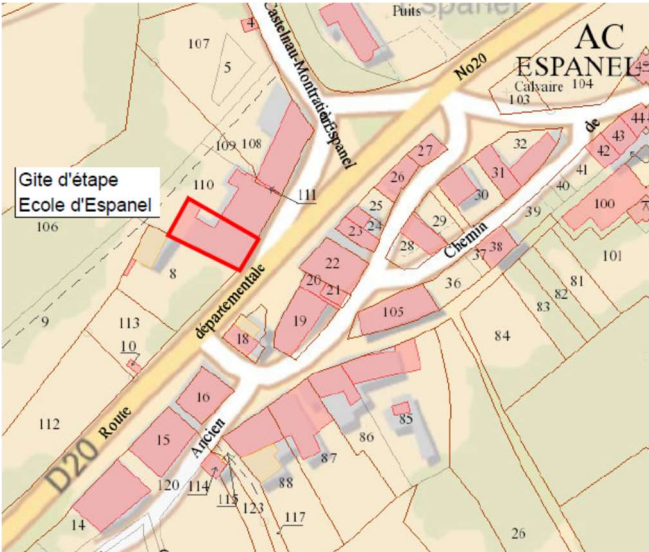
Partenaires techniques : Etat, Département

Partenaires financiers : Etat, Région, Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de panneaux installés, fréquentation touristique des sites

Axe 3	Fiche action 3.2
Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique	maintenir la qualité du paysage et valoriser l'architecture locale en multipliant les lieux de découverte
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La base de loisirs du Malivert est un élément moteur dans l'économie communale. Outre la promotion et la gestion de cet équipement de loisirs, la commune souhaite favoriser tous les projets qui favoriseront le développement touristique. De nombreux projets vont permettre de valoriser la bastide historique et les différents sites remarquables de Molières (création de parcours d'interprétation, réhabilitation du patrimoine vernaculaire, actions de communication...). Pour conforter l'attractivité de la bastide et compléter l'offre d'hébergements touristiques la municipalité souhaite réhabiliter certains bâtiments vacants de caractère pour les transformer en gîtes d'étapes.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Entretien et réhabiliter des éléments du patrimoine architectural, Augmenter les capacités d'hébergement touristique de qualité sur la commune, Conforter l'attractivité touristique de Molières</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.4 / création d'un gîte d'étape à l'étage de l'école d'Espanel à destination des marcheurs</p> <p>Depuis la fin des années 1970, l'ancienne école du hameau d'Espanel, situé à 3 km environ du bourg centre, est vacante suite à la fermeture de l'école. L'ensemble immobilier se compose d'un bâtiment de 200 m² sur 2 niveaux qui accueillait la salle de classe, la cantine et le logement de l'instituteur. Une cour de 450 m² s'y ajoute. La commune entend valoriser cet espace en gîte d'étape pour les marcheurs sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle. Une étude de faisabilité sera engagée pour définir le nouvel agencement de cet immeuble après diagnostic. Des travaux importants de mise aux normes et de sécurité sont à prévoir.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Molières Coût estimatif : 100 000 € ht Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, fréquentation des gîtes, nombre de pèlerins accueillis	

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

Renforcer les liens intercommunaux avec les communes limitrophes du « pôle urbain » de Caussade

Le dispositif Bourgs-centres de la Région est une opportunité pour lancer à l'échelle intercommunale une réflexion commune en concertation avec l'ensemble des élus et de la population pour la redynamisation, la reconquête des bourgs-centres et pour la requalification des espaces publics. L'enjeu de cette démarche sera d'impulser et de favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en prenant appui sur ses richesses et sa diversité et en confortant le rôle de polarité structurante de Molières, ce qui confortera aussi la dynamique de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. La coopération avec les communes voisines doit être une méthode généralisée dans la conduite des politiques territoriales publiques. Elle permet d'échanger, de comparer et d'enrichir les projets locaux en leur donnant parfois une autre dimension et un impact plus important. Les élus de la Communauté de communes du Quercy Caussadais l'ont bien compris. C'est pour cela qu'une convention d'entente a été signée entre l'EPCI et les villes candidates à la nouvelle politique régionale bourgs centres (Septfonds, Réalville, Montpezat de Quercy, Molières, Monteils, Caussade) afin de répartir les coûts d'ingénierie et d'assurer la cohérence des orientations et actions, de renforcer les complémentarités plutôt que la concurrence entre les communes.

S'inscrire dans la nouvelle dynamique territoriale du PETR du Pays Midi Quercy

Au 1er janvier 2015, l'application de la loi du 27 janvier 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM) a permis au syndicat mixte du Pays Midi-Quercy de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et de l'inscrire dans la durée. Ce pôle permettra de renforcer la coopération entre les 4 intercommunalités qui le composent et le PETR, notamment pour conforter l'attractivité du territoire et les solidarités territoriales. Un projet de développement durable de territoire (2015-2020) a été élaboré dans les 12 mois qui ont suivi la création du PETR du Pays Midi-Quercy. Cela constitue la stratégie de développement du territoire qui a été largement reprise dans la Contrat territorial Occitanie (2018-2021) du PETR Pays Midi-Quercy, adopté en Commission Permanente de la Région le 20/07/2018. Les acteurs du Pays Midi-Quercy ont souhaité prioriser et structurer leurs actions autour de deux grands enjeux :

Enjeu 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif

Le PETR du Pays Midi Quercy qui est caractérisé en son sein par une différence de développement entre la partie Est/Ouest, doit répondre à des enjeux complémentaires :

- d'amélioration des conditions d'accueil pour maintenir une attractivité durable sur la partie Ouest du territoire dont le Quercy Caussadais,
- de développement d'une politique d'accueil volontariste pour prendre sa part et tirer parti d'un potentiel favorable sur la partie Est du territoire,
- de trouver sa place dans un système métropolitain en « étoile », organisant les connexions entre Toulouse et les villes moyennes (Montauban, Albi..) et leurs espaces de rayonnement.

Le renforcement de l'attractivité permanente du territoire se fera par une amélioration globale du cadre de vie, notamment en matière d'habitat et de services à la population. Cet objectif s'appuiera fortement sur la valorisation des bourgs-centres (via les politiques Bourgs-Centres et le lancement d'une OPAH) dont le maillage sur le territoire constituera une force pour accompagner un développement équilibré.

C'est pourquoi l'Enjeu 1 du Contrat territorial "Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif" comprend une mesure opérationnelle 2 "Renforcer l'attractivité des bourgs-centres", qui formalise l'articulation et la complémentarité avec le dispositif régional "Bourgs-centres".

Enjeu 2 : Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré

Le Pays Midi-Quercy par son positionnement géographique (moins d'une heure de Toulouse et à la porte de Montauban) et sa qualité patrimoniale plutôt préservée dispose d'atouts indéniables pour un développement harmonieux et équilibré. Toutefois, les diverses politiques publiques locales menées depuis ses vingt dernières années ne suffisent pas à conditionner une dynamique de l'emploi bien répartie sur l'ensemble des communes. L'enjeu est donc de dépasser l'attractivité «naturelle» du territoire qu'il faut préserver à une dynamique de développement qui s'appuiera sur les ressources propres au territoire :

- Il s'agira par exemple d'accompagner le développement du tourisme sur l'ensemble du territoire, notamment sur l'axe Vallée et Gorges de l'Aveyron,
- De même, il sera proposé d'accompagner la diversification agricole, l'économie de proximité et collaborative, notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), d'un réseau de tiers lieux ou d'espaces collaboratifs.
- Il s'agira également de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et de l'appréhender comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Le PETR du Pays Midi Quercy s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique et a consacré des moyens importants à l'étude de cette thématique. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir du territoire. La vulnérabilité financière des habitants et leur dépendance à l'énergie fossile pour les transports ont encouragé les élus du PETR à poursuivre leur réflexion et actions sur la voie d'un territoire à énergie positive en lançant un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (compétence transférée par les 3 EPCI). Le PCAET est en cours d'élaboration et doit être finalisé pour le début 2019.

L'ambition commune des élus du Pays Midi Quercy est de **rendre le territoire encore plus équitable, viable et vivable**. Pour y parvenir, les bourgs-centres pourront compter sur la dynamique créée par le Pays Midi Quercy depuis plus de 15 ans maintenant et l'expertise de ses techniciens qui ont su innover depuis de nombreuses années en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme durable, artisanat, forêt...) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources.

Il s'agira d'imaginer « une nouvelle ruralité » où la qualité de vie est préservée grâce au patrimoine exceptionnel environnant, grâce aux liens sociaux et culturels qui unissent les habitants et en s'appuyant notamment sur la richesse des nombreuses associations locales. Cette nouvelle vie rurale, doit aussi s'appuyer sur le développement de l'autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de l'agriculture, du patrimoine bâti, s'appuyer sur les entreprises et l'artisanat local ainsi que sur le développement d'une offre touristique durable et de l'offre de soins en cohérence avec les besoins qui vont s'amplifier avec le vieillissement de la population.

Afin de mieux se projeter dans l'avenir, définir collectivement une nouvelle feuille de route et porter un nouveau regard sur le territoire, les élus du Pays Midi Quercy s'orientent aujourd'hui vers l'élaboration d'un SCOT, qui permettra de mieux définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Molières, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ,...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Molières et la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018- 2021, avec le PETR du Pays Midi- Quercy.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn et Garonne

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne, comme cela a été fait dans le cadre des précédentes contractualisations, s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Globalement, les aides départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.

Au titre des mesures opérationnelles proposées pour la commune de Molières, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des bâtiments communaux, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec par exemple l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public).

Citons aussi les aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements telles que les crèches, les haltes garderie.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoit aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immeubles. Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient également l'investissement public venant conforter la structuration des thématiques touristiques majeures identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme par le financement des outils numériques et sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la restauration du patrimoine architectural et culturel. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture.

Le département aide en outre les investissements dans les écoles publiques et au titre des sports, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le logement social et pour personnes âgées est pris en compte.

Ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

- **Ingénierie des territoires**

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25% maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la conduite d'études liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15% des coûts externes.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale)
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais

La communauté de communes compte tenu de ses compétences obligatoires et optionnelles inscrites dans ses statuts sera fortement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre de la politique des bourgs centres :

Pour rappel ses compétences obligatoires sont :

- **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
- Acquisition, gestion, cession de réserves foncières pour la réalisation des compétences relevant de la Communauté de Communes,

- Élaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des communes et suivi dans le cadre des procédures de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- Instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes du Quercy Caussadais,
- Étude, mise en place et gestion de Système d'information Géographique
- Schéma de cohérence territoriale
- Aménagement numérique de l'espace d'intérêt communautaire :
Dans le cadre des dispositions de l'article 1425-1 du CGCT, la Communauté de communes du Quercy Caussadais exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services publics locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :
 - o L'acquisition de droit d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;
 - o L'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;
 - o La mise des infrastructures ou réseaux à disposition des opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
 - o L'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux.
- **Développement économique**
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ;
 - Étude, création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Études, actions, réalisations relatives à la promotion du territoire intercommunal ;
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme chargés de l'accueil et l'information, la promotion touristique du territoire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, la coordination des divers partenaires du développement touristique local ;
- **Compétence optionnelle : politique du logement et du cadre de vie**
 - Etude, mise en œuvre et suivi des politiques intercommunales relatives à l'habitat : Plan local de l'habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de tout dispositif venant s'y substituer, excepté les opérations d'aménagement de villages, les lotissements, et toute opération de création de logements ;
 - Permis de louer.

Dans le cadre d'une convention d'entente, la communauté de communes du Quercy Caussadais participera pour le financement des dépenses liées au chargé de mission rénovation urbaine qui a été recruté le 18/06/2018 par la Commune de Caussade. Les dépenses liées à l'ingénierie seront également mutualisées avec les autres communes candidates à la politique régionale bourg centre : Molières, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville et Septfonds. La mission première du chargé de mission sera d'aider à la définition de la stratégie de développement et de valorisation des Bourgs-Centres en apportant un appui technique et méthodologique pour l'écriture et la préparation des contrats Bourgs-Centres Occitanie. Il sera chargé d'accompagner les élus dans l'élaboration générale du futur projet de territoire et dans la conduite des études spécifiques liées aux projets urbains des Bourgs-Centres dont les coûts pourraient être mutualisés au niveau de l'entente.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays Midi-Quercy

LE PETR du Pays Midi-Quercy apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Bourg centre dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime (contrat Territorial Occitanie principalement et Contrat de Ruralité / programme Leader)
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy)
- de la mission d'animation et suivi d'OPAH qu'il exerce pour le compte des EPCI,
- de la mission d'inventaire du patrimoine,
- de l'élaboration et la coordination du PCAET (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité, et le service mutualisé CEP (Conseil en énergie partagé),
- de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy-Caussadais.

Article 11 : Contributions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CAUE

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE du Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants :

- Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la ville, des parcours piétonniers et de la mise en valeur du patrimoine, le CAUE accompagnera la commune pour l'établissement d'un plan de référence. Pour cela, le CAUE réalisera un cahier des charges et proposera sa participation à la sélection de professionnels. Le CAUE assurera également le suivi du plan de référence.

Ce travail de réflexion global portera en particulier sur :

- La question des paysages et la préservation des points de vue depuis le belvédère et l'intégration des projets en cours, pour minimiser leurs impacts ;
 - La question du stationnement au regard de la forme du village : rue en crête, avec peu de place ;
 - La problématique foncière inhérente aux difficultés de stationnement ;
 - La question des liaisons douces et sécurisées entre les quartiers périphériques et le centre bourg ;
 - La pré-programmation de l'accessibilité des équipements ;
 - La réhabilitation du bâti patrimonial ;
 - Le phasage et l'estimation des travaux sera réalisé en indiquant le meilleur moyen pour les élus de programmer les travaux dans le temps.
- A défaut de la réalisation du plan de référence le CAUE pourra réaliser une note d'enjeux programmatique dans l'attente de la réalisation de celui-ci.

- A travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement, les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité de Molières.
- Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, un parcours prédéfini existe. Celui-ci sera ponctué de panneaux de signalisation historique. Pour cela le CAUE proposera un accompagnement pour définir le contenu et la forme des panneaux avec les personnes ressources de la commune.
- Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la ville, le CAUE accompagnera la commune dans le cadre d'une intervention pédagogique sur les points de vue portés sur l'architecture et ses façades, notamment sur les placettes, l'esplanade, les rues.
- Le CAUE apportera sa connaissance du territoire pour contribuer à la constitution d'une base de données tant dans le domaine de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme.
- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de la vacance. L'objectif sera de faire émerger les raisons de la vacance pour mettre en place les outils adéquats.
- Dans le cadre de la lutte du mal logement, le CAUE proposera une note méthodologique sur les îlots pré-repérés et les commerces du centre-ville, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche.
- Le CAUE réalisera des notes d'enjeux et des pré-programmes sur les bâtiments publics en projet.
- Dans le cadre de sa mission de sensibilisation le CAUE animera auprès des classes présentes dans la commune et en co-construction avec les enseignants volontaires une acculturation de l'appréhension de l'espace, du paysage ...
- Le CAUE assurera une dimension de médiation à la demande des élus sur des thèmes défini préalablement et spatialisé issue du contrat bourg centre.

Article 12: Contributions des autres partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

Contribution de l'Etat

Pour répondre et soutenir la démarche de valorisation et de développement des bourgs centres, les services de l'Etat pourront accompagner les élus dans leurs réflexions :

- en participant notamment aux Comités de Pilotage et Comités techniques, en accompagnant la concertation locale et en aidant à la sensibilisation de la population selon les thématiques et projets qui seront abordés dans les différents bourgs centres : création de nouvelles zones de stationnement, réalisation de cheminements piétons adaptés, création de nouveaux espaces publics, adaptation du bâti pour une meilleure habitabilité ;
- en apportant une expertise détaillée dans le cadre de l'étude du bâti ancien en abordant la question des économies d'énergie ou la question du traitement de la façade ;
- en apportant un conseil sur l'aménagement des entrées de ville et villages et l'intégration des zones d'activités et d'habitat aux abords du site.

L'ANAH peut apporter une contribution financière pour les prestations d'ingénierie liées à la mise en œuvre d'une OPAH (études et suivi-animation).

Contribution de l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO):

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 13 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Molières,
- la communauté de communes du Quercy Caussadais,
- le PETR du Pays Midi-Quercy,
- la Région,
- le Département,
- le CAUE.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires qui ont souhaité contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la commune de Molières à savoir :

- les services de l'Etat : la Préfecture, la DDT, l'UDAP,
- le CAUE, l'EPFO.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par le chargé de mission rénovation urbaine recruté pour suivre ce dispositif.

Le Comité de Pilotage a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays de Midi-Quercy,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 14 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à

le / /

Jean-Francis Sahuc
Maire de Molières

Guy Rouziés
Président de la Communauté de Communes
du Quercy Caussadais

Christian Maffre
Président du PETR du Pays Midi-Quercy

Christian Astruc
Président du Conseil Départemental
Garonne de Tarn-et-Garonne

Colette Jalaise
Présidente du CAUE du Tarn-et-Garonne

Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée